

RÉSULTATS FINANCIÈREMENT RESPONSABLES ET STRATÉGIE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

RÉSULTATS FINANCIÈREMENT RESPONSABLES

AVANT-PROPOS – GARDER PLUS D’ARGENT DANS LES POCHEs DES MANITOBAINS	3
INTRODUCTION	4
NOS TROIS PREMIÈRES ANNÉES – INFLÉCHIR LA COURBE DES COÛTS	5
INVESTIR DANS LES PRIORITÉS DES MANITOBAINS	22
ALLÈGEMENT FISCAL	28
RÉDUIRE LA BUREAUCRATIE	32
DIFFICULTÉS INATTENDUES	33
NUAGES À L’HORIZON	34
METTRE L’ACCENT SUR DES RÉSULTATS POSITIFS ET FONDÉS SUR DES DONNÉES PROBANTES	40
ÉVOLUTION VERS UN BUDGET ET DES RÉSULTATS SOMMAIRES	44
PRIORITÉ À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	46
NOS OBJECTIFS FINANCIERS À LONG TERME RÉVISÉS	49
CONCLUSION	51

AVANT-PROPOS – GARDER PLUS D'ARGENT DANS LES POCHEs DES MANITOBAINS

Le 1^{er} juillet 2013, le gouvernement précédent a rompu sa promesse envers les Manitobains lorsqu'il a porté la taxe de vente provinciale (TVP) à 8 %.

Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons promis de réduire la TVP d'ici 2020. Nous tenons nos promesses.

À compter du 1^{er} juillet 2019, nous réduirons la TVP de 8 % à 7 %. Cette réduction de 12,5 % de la TVP permettra aux Manitobains de garder environ 325 millions de dollars de plus dans leurs poches chaque année.

Il s'agit de la réduction de taxe la plus importante de l'histoire du Manitoba.

Et le plus beau dans tout ça, c'est que nous procédons à cette réduction tout en luttant contre le déficit et en obtenant de meilleurs résultats pour les Manitobains.

On estime que cet allègement fiscal créera environ 950 années-personnes d'emploi et favorisera la croissance de notre économie, entraînant une hausse du PIB d'environ 97 millions de dollars.

À partir de la date de la réduction de la TVP jusqu'à la fin de notre deuxième mandat, cette mesure aura permis à la famille moyenne de quatre personnes d'économiser plus de 3 000 \$. C'est beaucoup plus d'argent dans les poches des Manitobains.

De plus amples renseignements sur les avantages et les répercussions positives de notre réduction de la TVP sont présentés plus loin dans le présent document.

INTRODUCTION

Nous sommes fiers de présenter notre quatrième budget et de continuer à réaliser les progrès et les résultats que nous avons promis aux Manitobains.

Avant d'établir notre budget, nous avons poursuivi notre pratique qui consiste à réaliser de vastes consultations à l'échelle du Manitoba :

- 119 Manitobains âgés de 15 à 84 ans ont rempli l'outil de budgétisation en ligne.
- Plus de 1 900 Manitobains ont participé à un sondage en ligne qui s'est déroulé du 15 octobre 2018 au 20 février 2019. Il se concentrait sur les questions liées au Plan vert et climatique du Manitoba; la situation budgétaire du Manitoba; la réduction des impôts et des taxes; le financement de l'éducation et des soins de santé.
- Des centaines de Manitobains ont participé aux consultations communautaires qui ont eu lieu dans toute la province (à Selkirk, à Brandon, à Thompson, à Dauphin et à Winnipeg). Plus de 90 intervenants et des centaines de Manitobains ont présenté des priorités provinciales et locales.
- Plus de 100 réunions de consultation prébudgétaires ont eu lieu à l'échelle de la province.
- Un forum téléphonique a eu lieu et plus de 11 000 Manitobains y ont participé. Les participants ont répondu à un certain nombre de questions de sondage tout au long du forum.

Depuis 2016, plus de 60 000 Manitobains ont participé ou fourni des commentaires au cours des trois consultations prébudgétaires. Ces consultations, combinées à ce que nous avons appris au cours des deux dernières années, ont fait évoluer notre vision des finances et de l'administration gouvernementales.

Au cours des deux dernières années, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de nos services de première ligne tout en réduisant les dépenses inutiles. Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, nous continuons d'accroître les dépenses en santé, en éducation et en formation et pour les familles. Nous réalisons des investissements de façon plus efficace et abaissons le taux de croissance des dépenses à des niveaux que les Manitobains peuvent soutenir, et que nos enfants pourront soutenir.

Tout en continuant de mettre l'accent sur la viabilité budgétaire, le Budget de 2019 représente une transition pour notre gouvernement :

- Nous avons tenu notre promesse de réduire la TVP.
- Nous mettons davantage l'accent sur l'obtention de meilleurs résultats pour les Manitobains qui dépendent de nos services. Le gouvernement précédent accordait beaucoup d'importance aux activités et aux sommes dépensées. Le problème avec cette approche est que les activités ne mènent pas nécessairement à de meilleurs résultats. Au bout du compte, les Manitobains s'attendent à des résultats positifs.
- Nous annoncerons bientôt la mise en œuvre de tableaux de bord équilibrés à l'échelle du gouvernement, lesquels nous aideront à nous concentrer sur l'obtention de meilleurs résultats et à rendre compte publiquement des résultats que nous obtenons.
- Nous commençons à améliorer la façon dont nous gérons tous les organismes comptables dans le « Budget sommaire », notamment en assurant une meilleure surveillance et de meilleurs contrôles financiers, non seulement pour les ministères qui ne représentent qu'un tiers de nos dépenses, mais aussi pour nos sociétés d'État, les autorités en matière de santé et de protection de l'enfance, les établissements postsecondaires et d'autres organisations du secteur public du Manitoba. Le Manitoba est la seule province qui conservait encore deux ensembles de livres.
- Nous examinons également la façon dont les subventions gouvernementales sont dépensées partout dans le système. Nous comprenons que les Manitobains s'attendent à ce qu'elles soient utilisées de façon efficace et transparente et à ce que les organismes présentent leurs états financiers de la même manière que le gouvernement.

- Nous mettons davantage l'accent sur la croissance économique. Nous avons récemment publié un nouveau cadre de développement économique et mis sur pied un nouveau comité ministériel chargé de se pencher sur les façons de créer les bonnes conditions pour que les entrepreneurs investissent et créent de la richesse et des emplois au Manitoba.

Grâce à ces améliorations, nous atteignons notre objectif d'être la province où la situation s'améliore le plus.

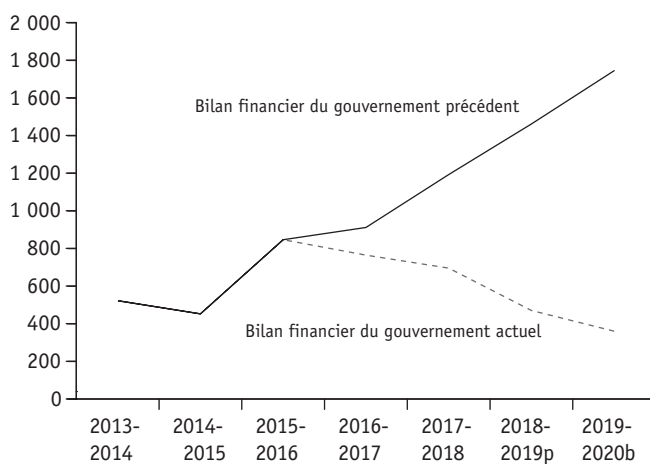
NOS TROIS PREMIÈRES ANNÉES – INFLÉCHIR LA COURBE DES COÛTS

Infléchir la courbe des coûts

Alors que nous nous apprêtons à entamer l'exercice 2019-2020, nous possédons maintenant près de trois exercices complets d'expérience en tant que gouvernement élu. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 2016, il y avait eu des baisses successives de la cote de crédit, la dette avait plus que triplé, et les coûts d'intérêt annuels pour l'ensemble du gouvernement (y compris Manitoba Hydro) s'approchaient de près de deux milliards de dollars, le tout au cours d'une période de taux d'intérêt historiquement bas. La Province se trouvait dans une situation insoutenable et dangereuse. Il était impératif de mettre de l'ordre dans notre budget.

Notre plus grande et plus urgente priorité consistait à freiner la hausse des coûts. Si les tendances antérieures en dépenses n'avaient pas été corrigées, elles auraient pu entraîner un déficit sommaire d'au moins 1,7 milliard de dollars cette année.

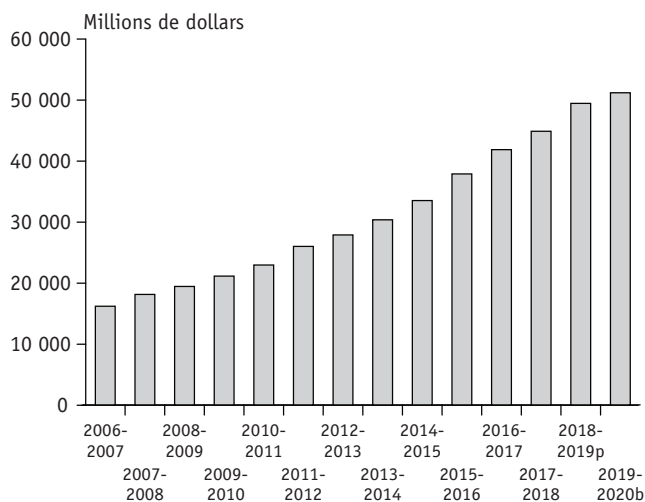
Déficit sommaire, 2013-2014 à 2019-2020b



p - prévisions b - budget

Source : Finances Manitoba

Garanties, obligations et emprunts, 2006-2007 à 2019-2020b



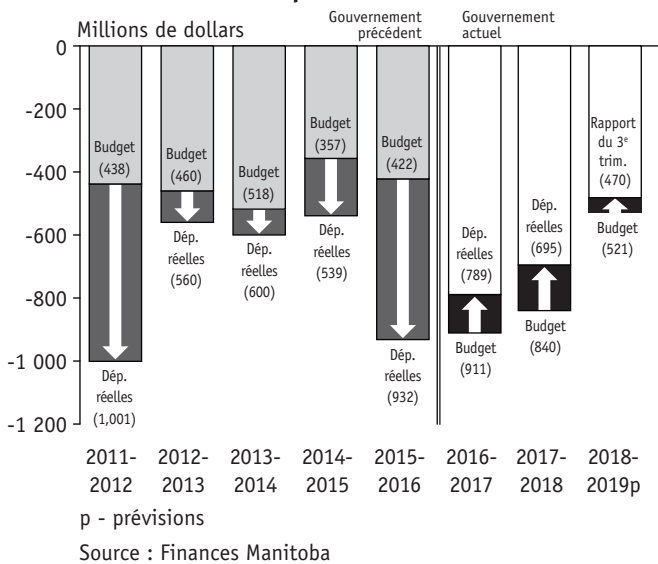
p - prévisions b - Budget

Source : Finances Manitoba

Les mesures prises par notre gouvernement depuis 2016 pour rectifier la trajectoire financière du gouvernement précédent ont permis d'éviter des déficits de près de trois milliards de dollars, et ce montant continue d'augmenter. De tels déficits auraient eu des répercussions désastreuses sur notre cote de crédit. Il en aurait découlé des emprunts encore plus élevés de même que des frais de millions de dollars.

Notre cheminement vers le rétablissement fiscal est bien amorcé. En 2019-2020, nous avons limité l'augmentation de nos dépenses à 0,3 % d'un budget à l'autre. Il s'agit de la plus petite augmentation en 20 ans.

Plan budgétaire par rapport au budget réel, 2011-2012 à 2018-2019p



Nous exécuterons notre plan visant à éliminer le déficit d'ici la fin de notre deuxième mandat. Les budgets, en l'absence d'une exécution rigoureuse et systématique, ne sont rien de plus que des vœux pieux. Il faut faire preuve de discipline pour rétablir nos cotes de crédit et maintenir nos services de première ligne. Lorsque nous déposons un budget, nous prévoyons le respecter.

Cette discipline financière se reflète dans la portée de nos « mandats spéciaux », qui sont essentiellement une mesure des dépenses excédentaires totales de chaque sous-poste budgétaire. Cette année, la taille des « mandats spéciaux » du gouvernement a atteint un plancher record de 30 ans, ce qui témoigne d'une vaste discipline financière dans tous les secteurs du gouvernement.

Notre gouvernement a fait des progrès significatifs pour assurer une meilleure gestion des finances de la Province. Selon les marchés financiers et du crédit, les perspectives à moyen terme relatives à la situation budgétaire du Manitoba sont positives, crédibles et encourageantes :

« Les déficits diminuent progressivement et l'engagement du gouvernement à réduire le déficit est de plus en plus crédible. »

DBRS – 2019 Canadian Provincial Government Outlook – 20 novembre 2018

« DBRS a observé une attention beaucoup plus grande portée aux résultats budgétaires, et le nouveau gouvernement a dépassé ses objectifs budgétaires depuis son arrivée au pouvoir. »

DBRS – 2019 Canadian Provincial Government Outlook – 20 novembre 2018

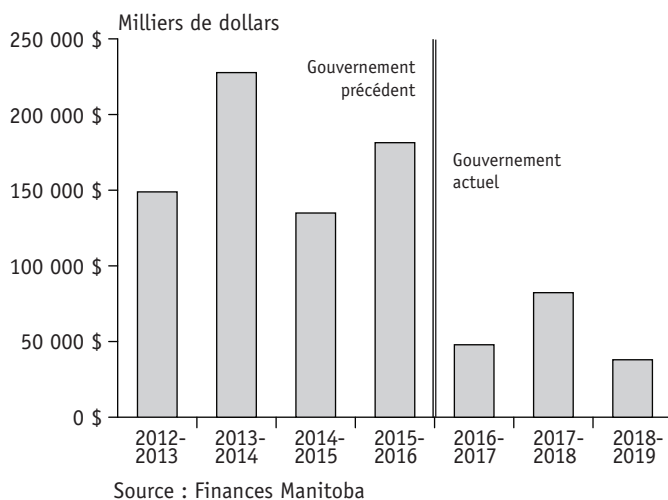
« La province intègre certaines mesures de prudence dans ses budgets annuels, y compris la prévision de la croissance économique, de la croissance de l'emploi et des taux de chômage, conformément aux prévisions consensuelles du secteur privé. »

Moody's Investor Service – Avis sur le crédit – 26 novembre 2018

« Le Manitoba continue de faire des progrès dans la réduction de ses déficits budgétaires et a maintenu son engagement de rétablir l'équilibre d'ici 2024. »

S&P Global Ratings – Ratings Direct – 17 juillet 2018

Mandats spéciaux, 2012-2013 à 2018-2019



« Notre évaluation de la gestion financière de la province repose également sur ce que nous considérons comme des prévisions de revenus fiables, une gestion prudente et minimisant le risque au chapitre de la dette et des politiques connexes, ainsi qu'une gestion de la trésorerie et une planification des flux de trésorerie efficaces. »

S&P Global Ratings – Ratings Direct – 17 juillet 2018

« Le fardeau de la dette du Manitoba a augmenté rapidement au cours de la dernière décennie en raison d'un déficit persistant, mais le rythme de la croissance de la dette ralentit maintenant grâce aux efforts déployés par la province pour réduire le déficit et les investissements en immobilisations. »

DBRS – Rapport de cotation – 12 juin 2018

Réparer les dégâts

La voie de la reprise budgétaire comporte sa part de surprises. Il restait dans nos livres des actifs qui n'auraient pas dû y être. Il n'y avait pas de réserves suffisantes en ce qui concerne les litiges en instance. Les coûts associés aux années de mauvaises décisions avaient été ignorés. Dans les comptes publics pour l'exercice 2017-2018, nous avons constaté des dépréciations extraordinaires totalisant 170 millions de dollars.

Ces dépréciations – en grande partie dues au rattrapage des mauvaises décisions prises par le gouvernement précédent – s'inscrivent dans notre stratégie continue visant à apporter des améliorations durables et à long terme à nos finances. Nous ne cherchons pas à prendre des raccourcis ni à passer outre à de véritables problèmes financiers. Pour cette raison, nous nous attendons à devoir constater d'autres dépréciations et à établir des réserves pour éventualités à mesure que nous acquérons une meilleure compréhension des graves problèmes financiers qui nous ont été laissés en héritage par le gouvernement précédent. Et nous prévoyons le faire tout en respectant nos objectifs financiers.

En plus de ces dépréciations, nous avons découvert de nombreux cas où les mises à niveau et l'entretien de nos bâtiments et infrastructures, y compris les hôpitaux et les écoles, ont été retardés de façon irresponsable.

Nous prenons également des mesures pour réduire le fardeau administratif associé au règlement des litiges. Et nous adopterons des mesures conformes à celles d'autres provinces canadiennes en n'exigeant pas de lourds décrets du conseil pour permettre le règlement rapide des litiges avec l'assentiment des avocats du gouvernement, pourvu que des contrôles financiers prudents soient respectés. Cela consolidera notre capacité à éliminer les passifs de nos livres.

Réserve en cas de réduction de valeur 2017-2018

(milliers de dollars)

Débiteurs	2 573
Prêts et avances	31 590
Immobilisations corporelles	14 512
Passif au titre des sites contaminés	21 834
Provision pour moins-value – prêt du stade Investors Group	82 000
Autres éléments	17 934
Total	170 443

Immobilisations durables

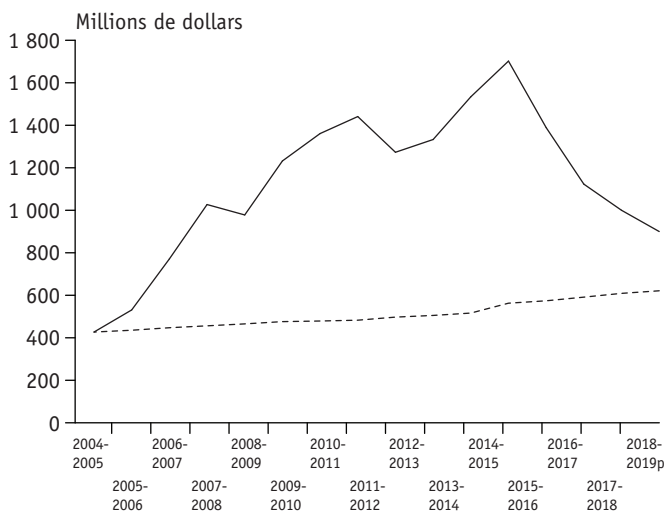
Bien que les Manitobains soient au courant des répercussions qu’ont eues les années de dépenses déficitaires soutenues, ils sont moins au courant des répercussions encore plus grandes des dépenses en immobilisations incontrôlées.

Avant 2004-2005, les dépenses en immobilisations provinciales étaient relativement stables d’une année à l’autre. Cependant, au cours de l’exercice 2004-2005, le Manitoba a dû adopter de nouvelles règles comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui exigeaient la capitalisation de catégories d’actifs, comme les terrains et les améliorations, les transports, les barrages et la gestion des eaux. Au cours de la décennie suivante, cependant, les dépenses en immobilisations provinciales ont quadruplé, enregistrant une croissance beaucoup plus rapide que le taux d’inflation. Le gouvernement précédent avait comme pratique de réaliser d’importantes dépenses préélectorales pour en mettre plein la vue, et c’était particulièrement évident dans le domaine des dépenses en immobilisations, où les nouvelles règles de capitalisation repoussaient les dépenses associées à ces projets vers les générations futures.

La croissance des dépenses en immobilisations en fonction du taux d’inflation n’aurait entraîné une augmentation que de 50 % au cours de la même période, et non de 400 % comme ce fut le cas. Il est à noter qu’aucune de ces dépenses n’a été mise à l’essai au chapitre du rendement du capital investi.

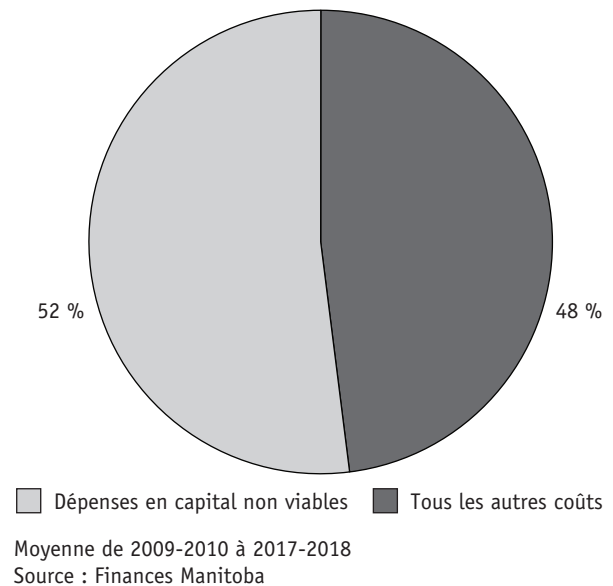
Les dépenses en immobilisations totales de la Province ont atteint l’apogée de leur insoutenabilité dans la période qui a précédé les élections provinciales de 2016, contribuant de façon importante à la hausse des niveaux d’endettement et créant un mur de paiement de la dette qui durera une génération ou plus.

Investissements en capital réels par rapport aux investissements au taux d’inflation, 2004-2005 à 2018-2019p



— Investissements en capital
 ---- Investissements au taux d’inflation
 p - prévisions
 Source : Finances Manitoba

Dépenses en capital non viables en pourcentage du déficit annuel



L'effet net de ces dépenses au rythme insoutenable est que l'amortissement, le principal et les frais d'intérêt des dépenses en immobilisations supplémentaires (au-delà du taux d'inflation) arrivent maintenant presque à égalité avec nos déficits.

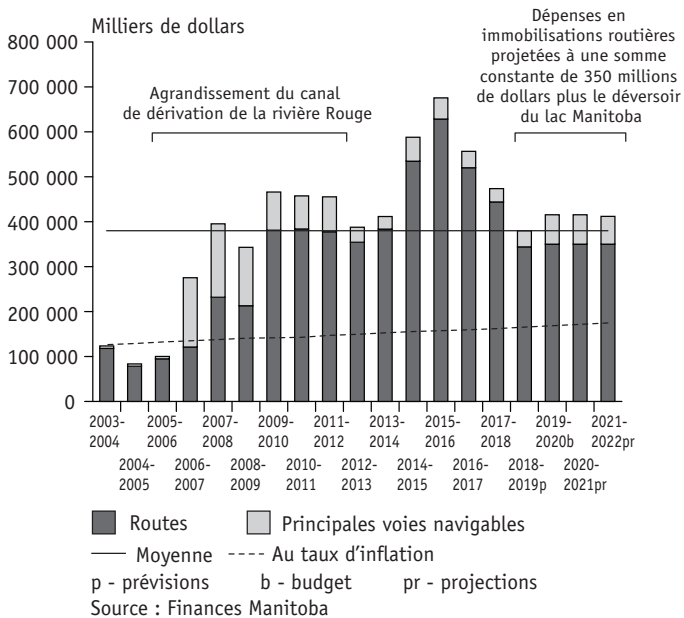
Les récentes décisions d'infléchir la courbe des coûts en capital ont entraîné le retour à des niveaux durables des dépenses d'infrastructure, soit près de 1,5 milliard de dollars en 2019-2020. Cela dépasse largement l'engagement de notre gouvernement d'investir plus d'un milliard de dollars dans l'infrastructure stratégique.

Infrastructure stratégique

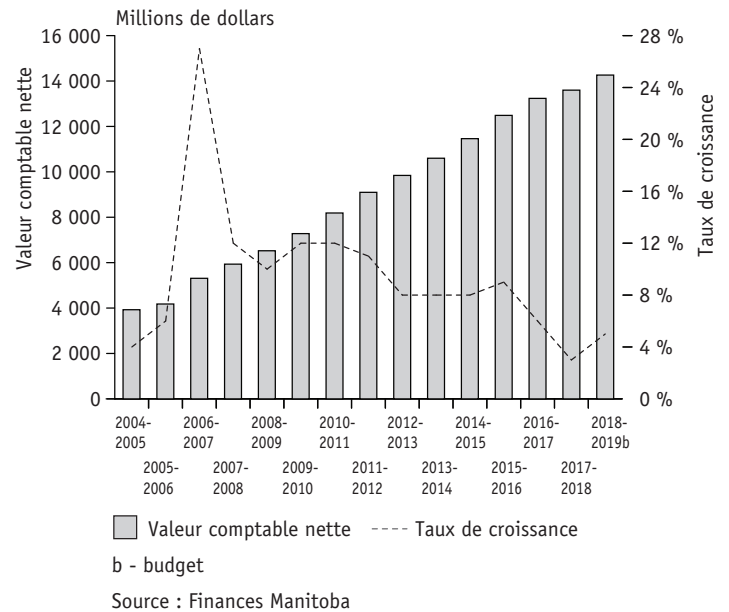
	Budget de 2019-2020	Budget de 2018-2019
	Millions de dollars	
Routes, autoroutes, ponts et protection contre les inondations		
Immobilisations – Réseau routier et pistes d'aéroport	353	355
Entretien et préservation – Réseau routier	125	136
Immobilisations liées à l'eau	65	104
Aéronefs et équipement de transport	14	17
Entretien et préservation – Eau	11	12
Sous-total	<u>568</u>	<u>624</u>
Santé, éducation et logement		
Santé	255	319
Éducation	206	168
Logement	77	90
Sous-total	<u>538</u>	<u>577</u>
Autre infrastructure provinciale		
Infrastructure municipale et locale	174	178
Immeubles, matériel et technologie des services publics	198	171
Parcs, chalets et camping	10	12
Sous-total	<u>382</u>	<u>361</u>
Total de l'infrastructure stratégique	<u><u>1 488</u></u>	<u><u>1 562</u></u>

En ajustant nos dépenses en immobilisations à un niveau plus durable, nous constatons que celles-ci demeurent nettement supérieures aux moyennes historiques. Par exemple, nos dépenses en immobilisations pour les routes et les principales voies navigables sont encore supérieures aux moyennes historiques et bien supérieures au taux d'inflation.

Dépenses en capital pour les routes et les principales voies navigables, 2003-2004 à 2021-2022pr



Immobilisations corporelles – Valeur comptable nette 2004-2005 à 2018-2019b



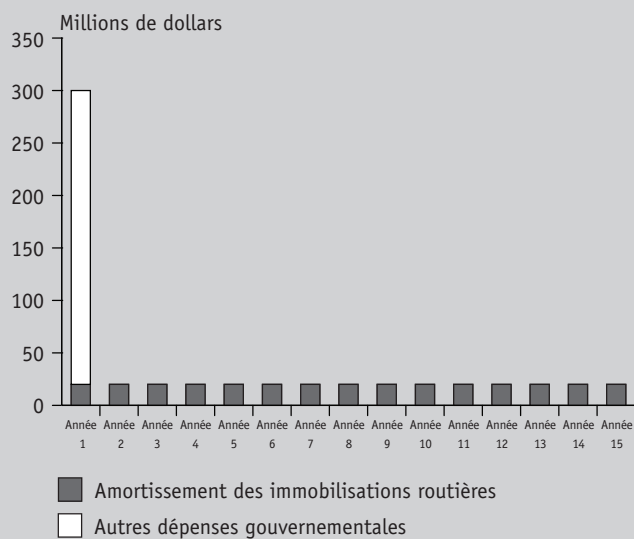
Le fait que d'importants investissements dans l'infrastructure continuent d'être réalisés est démontré par la croissance continue de nos immobilisations corporelles, une mesure de l'ensemble des investissements qui sont encore dans leur durée de vie utile. Entre 2008-2009 et 2016-2017, la valeur comptable nette de ces actifs augmentait de 8 à 12 % par année, ce qui accroissait considérablement les frais de service de la dette de la Province au cours de cette période. Notre gouvernement continue d'effectuer d'importants investissements, mais à un rythme durable.

La croissance sans précédent des dépenses en immobilisations jusqu'en 2015-2016 s'explique en partie par l'adoption de nouvelles conventions comptables relatives aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2004-2005, qui exigeaient que toutes les dépenses en immobilisations au-delà de certains seuils soient amorties sur la durée de vie utile de l'actif.

Ce changement de méthode comptable a fait en sorte qu'une partie seulement du coût d'un actif était comptabilisée en charges annuelles. Cela a rendu l'acquisition d'immobilisations relativement « moins chère » sur une base annuelle. Toutefois, l'incitatif « achetez maintenant, payez plus tard » sous-jacent à la politique a ouvert la voie à une augmentation insouciante des dépenses préélectorales qui a entraîné une forte croissance de la dette provinciale et des frais de service de la dette, ce qui a eu des répercussions négatives sur la situation financière de la Province pour l'avenir.

L'approche « achetez maintenant, payez plus tard » est particulièrement évidente du côté des dépenses pour le réseau routier. Les Manitobains ont été induits en erreur par un « tour de passe-passe comptable » lorsque la TVP a été augmentée et qu'on leur a promis de dépenser les revenus supplémentaires sur les infrastructures. On a en effet profité de la confusion entre la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice.

Dépenses annuelles liées à l'augmentation de 1 % de la TVP



Source : Finances Manitoba

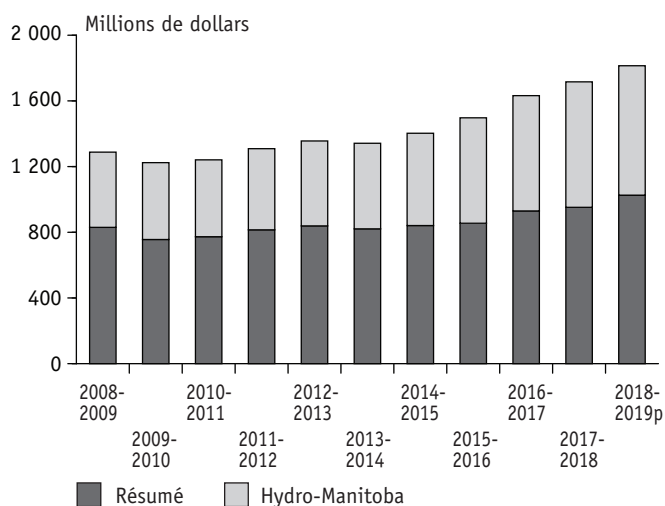
L'explication ci-après utilise des chiffres approximatifs par souci de simplicité et d'illustration :

Une augmentation de 1 % de la TVP a généré des revenus supplémentaires de 300 millions de dollars. Si la totalité des 300 millions de dollars est consacrée à l'infrastructure routière, en supposant une période d'amortissement de 15 ans pour des calculs simples, seulement 20 millions de dollars sont passés en charges chaque année. La passation en charges de l'amortissement et des intérêts se poursuit pour les 14 années suivantes. Dans l'intervalle, les 280 millions de dollars restants sur les 300 millions de dollars en revenus supplémentaires tirés de la TVP ont été consacrés à d'autres initiatives non liées et non viables.

Les différences entre la comptabilité de caisse et les normes comptables exigées pour le secteur public sont importantes. On s'est servi de ces différences pour induire en erreur les Manitobains quant à l'endroit où les revenus supplémentaires tirés de la TVP étaient dépensés.

Le fardeau de la longue lignée de coûts d'amortissement dure très, très longtemps, et le problème s'aggrave lorsque le rythme des dépenses d'infrastructure continue de croître de façon insoutenable au fil du temps. Aujourd'hui, plus des deux tiers de l'ensemble du budget d'Infrastructure Manitoba sont consacrés à l'amortissement et aux intérêts – le paiement des « annonces » passées qui resteront dans nos livres pour des générations à venir!

Frais de service de la dette, 2008-2009 à 2018-2019p



p - prévisions

Source : Finances Manitoba

La dette découlant de ces dépenses est très réelle, tout comme le coût du service de cette dette, qui détourne de l'argent d'autres services de première ligne, aujourd'hui et à l'avenir.

La réalisation de dépenses d'infrastructure disciplinées est un effort pluriannuel qui ne fait que commencer à se concrétiser. Avant l'an dernier, l'approche de la Province en matière de planification des immobilisations ne mettait pas l'accent sur le rendement des investissements ou l'établissement de priorités pluriannuelles, mais était beaucoup plus ponctuelle et décentralisée.

Notre gouvernement a mis au point de nouveaux outils d'évaluation des immobilisations afin d'assurer une prise de décision plus stratégique. Le modèle de priorisation des projets d'immobilisations est un outil d'optimisation des ressources fondé sur les pratiques exemplaires d'autres administrations. Il a été appliqué pour la première fois dans le Budget des

dépenses 2018-2019 et a de nouveau été utilisé, de façon plus rigoureuse et avec l'avantage d'une année d'expérience, pour analyser les immobilisations 2019-2020.

Dans le cadre du processus associé au modèle de priorisation des projets d'immobilisations, nous effectuons le tri des projets d'immobilisations en fonction de leur importance relative. Les projets de grande envergure font maintenant l'objet d'une surveillance et d'une analyse encore plus serrées. Pour la première fois, nous assurons une plus grande surveillance centralisée des immobilisations à plus vaste échelle au sein du gouvernement, en commençant par les grandes sociétés d'État et les établissements postsecondaires. Un contrôle rigoureux à l'égard de toutes les dépenses en immobilisations, et non seulement au sein des ministères, est une étape essentielle vers la mise en œuvre d'une discipline financière.

Ces efforts commencent à inverser la tendance relative à la croissance insoutenable des dépenses d'infrastructure. Après avoir atteint un sommet en 2015-2016, les dépenses d'infrastructure annuelles de la Province reviennent maintenant à des niveaux plus durables afin d'assurer des investissements judicieux dans nos actifs, sans gaspillage, et pour les bonnes raisons. Nous procédons à une analyse du rendement des investissements et des efforts sont en cours pour réduire les « coûts accessoires ». Notre objectif est d'optimiser les ressources grâce à des investissements durables et prévisibles.

Maintien de l'effectif

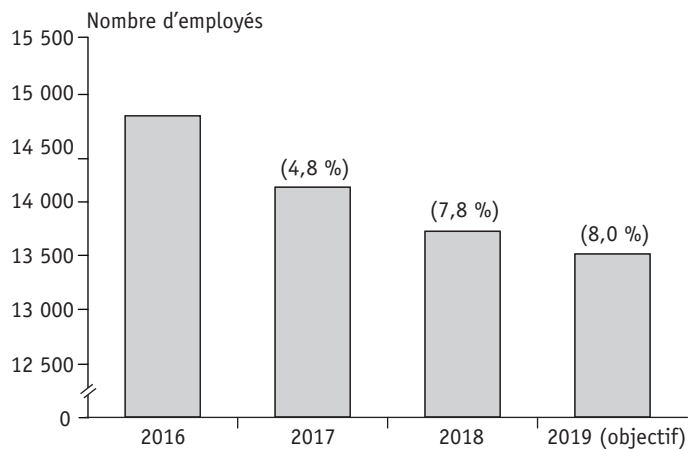
Dans l'ensemble du gouvernement, les coûts de main-d'œuvre représentent plus de dix milliards de dollars – notre première dépense en importance. Notre gouvernement s'est engagé à se doter d'un effectif durable au moyen d'une stratégie globale. Nous nous engageons à assurer la durabilité des coûts des salaires du secteur public. Nous nous efforçons actuellement de simplifier les négociations collectives dans les secteurs de la santé et de l'éducation en réduisant le nombre d'unités de négociation. Notre objectif est de réduire le double emploi et d'améliorer l'efficacité, afin que nos employés de première ligne puissent se concentrer sur la prestation de services.

Nous avons également réduit de plus de 15 % le nombre de postes de gestion au sein du gouvernement et avons procédé à un examen des niveaux de gestion à l'échelle du gouvernement – essentiellement une vérification pour nous assurer d'avoir un juste équilibre entre les gestionnaires et les travailleurs de première ligne.

Le roulement de personnel au sein de l'administration publique centrale est d'environ 8 % chaque année, principalement en raison de départs à la retraite. Cette réalité a permis à notre gouvernement de réduire ses coûts de main-d'œuvre de façon progressive, ordonnée et durable. Nous mettons en place un effectif durable et réduisons les doubles emplois et chevauchements dans les programmes et les services à l'échelle du gouvernement.

En date du 31 mars 2018, dix des treize ministères avaient atteint la barre du 8 %, soit une année complète avant la date prévue. Mais cela ne veut pas dire que nous ne renouvelons pas la fonction publique ou que nous n'embauchons pas de nouvelles personnes. En fait, depuis notre arrivée au pouvoir en 2016, nous avons embauché plus de 800 nouveaux fonctionnaires.

Nombre d'employés au 31 mars



Variation en pourcentage par rapport au 31 mars 2016 (année de référence)

Source : Finances Manitoba

Fonctions améliorées de gestion de la trésorerie

Notre gouvernement a considérablement amélioré ses pratiques de gestion de la trésorerie.

Par exemple, pendant des années, les offices régionaux de la santé ont financé leurs déficits par l'intermédiaire de prêteurs commerciaux, au lieu de tirer parti du pouvoir d'emprunt beaucoup moins coûteux de la Province. Cette pratique coûte des millions de dollars aux contribuables en coûts d'emprunt à court terme inutiles chaque année. Nous avons renversé cette pratique en exigeant que les offices fassent appel à la Province comme principal prêteur. Une fois que nous avons instauré une discipline au sein d'une question aussi évidente que la réduction du coût d'emprunt de la Province, nous avons créé une marge de manœuvre supplémentaire de quatre millions de dollars dans notre système de soins de santé, ce qui nous a donné la latitude nécessaire pour financer davantage d'interventions liées à la hanche, au genou, aux articulations et aux cataractes. Nous avons réorienté les dépenses inutiles pour obtenir de meilleurs résultats.

Par ailleurs, Manitoba Hydro, notre plus grande société d'État, est assujettie à une limite de 500 millions de dollars en billets à ordre, montant demeuré inchangé depuis 1992. Cependant, les besoins en liquidités de Manitoba Hydro sont maintenant beaucoup plus élevés qu'auparavant. Par conséquent, nous cherchons à garantir l'accès de Manitoba Hydro aux liquidités à court terme dont elle a besoin pour optimiser ses fonctions de gestion de la trésorerie et faire économiser de l'argent aux futurs consommateurs dans le processus.

Acheter plus intelligemment – la réforme de l'approvisionnement

Par le passé, l'approvisionnement s'est avéré décentralisé et incohérent; nous n'avons pas été des acheteurs intelligents. De nombreux ministères ont fait leurs propres achats, sans adopter une approche « pangouvernementale ». Dans certains cas, les ministères ne faisaient même pas l'acquisition en tant qu'entité unique. Cela se compare à l'achat d'un parc de véhicules sans demander un rabais sur le volume. Nous nous attendons à ce que les réformes récemment annoncées en matière d'approvisionnement permettent aux contribuables de réaliser d'importantes économies, grâce à la planification des achats dans l'ensemble du système et à l'approvisionnement en produits et services par catégorie.

Par exemple, tous les besoins en construction lourde, que ce soit au ministère de l'Infrastructure (p. ex., routes) ou au ministère du Développement durable (p. ex., routes dans les parcs provinciaux), seront regroupés afin de maximiser les économies. De même, l'approvisionnement en construction verticale – qu'il s'agisse de constructions nouvelles, de réfections ou de mises à niveau (p. ex., écoles publiques, logements abordables, immeubles appartenant au gouvernement) – sera également combiné de manière à ce qu'il soit entrepris de façon plus efficace et mieux coordonnée à l'échelle du gouvernement. À titre d'exemple initial, notre appel d'offres pour cinq nouvelles écoles dans le cadre d'un processus unique nous a permis de réaliser des millions de dollars d'économies, et notre appel d'offres pour des services de téléphonie cellulaire englobait les offices régionaux de la santé et plusieurs sociétés d'État, ce qui nous a permis d'économiser encore plus sur les achats groupés.

À compter de l'an prochain, nous commencerons à rendre compte des progrès réalisés dans le cadre de nos efforts pour devenir des acheteurs plus intelligents.

Meilleurs contrôles financiers

Les contrôles financiers sont le fondement de la viabilité budgétaire. Il est essentiel d'exercer une surveillance centrale et cohérente de la façon dont l'argent des contribuables est dépensé. Les « règles » internes du gouvernement en matière d'approvisionnement financier, connues sous le nom de General Manual of Administration (GMA), constituent un ensemble détaillé d'instructions qui précisent quelles dépenses doivent être approuvées et surveillées, à quels niveaux et dans quelles circonstances. Notre GMA n'a pas fait l'objet d'une révision globale depuis une génération. Pire encore, il a été mis en œuvre de manière incohérente et une série

d'« exemptions » dont on n'a pas fait le suivi ont été accordées pendant plusieurs décennies, sans être consignées dans un endroit centralisé ni administrées. Bref, il est impossible de savoir comment l'argent a été dépensé.

Notre gouvernement a réglé ce problème en lançant un remaniement complet du GMA et en révoquant toutes les exemptions non documentées antérieures. Nous sommes sur le point de lancer notre nouveau GMA; il sera clair, convivial et moderne, et nous veillerons à ce que des contrôles financiers existent là où nous en avons besoin, dans l'ensemble des entités gouvernementales.

Initiatives stratégiques

Les Manitobains ont le droit de s'attendre à ce que les services soient acquis à un bon rapport coût-efficacité et à ce qu'ils produisent les résultats attendus. Nous avons formé un groupe central chargé d'entreprendre des examens complets des programmes axés sur les résultats. Dans certains cas, nous avons entrepris un examen des programmes et conclu que le gouvernement s'est montré très efficace pour atteindre les résultats escomptés. Dans de tels cas, nous partageons les réussites et mettons à profit nos apprentissages à l'échelle du gouvernement pour trouver des façons de reproduire ce succès. Dans d'autres cas, nous constatons que nos programmes ne sont pas aussi efficaces qu'ils pourraient l'être. Nous trouvons alors des solutions et mettons en œuvre des changements afin d'assurer l'efficacité des programmes.

Par exemple, nous avons procédé à un examen de la pépinière forestière Pineland. Nous avons appris que nous étions la seule province qui exploitait encore une pépinière appartenant au gouvernement, et que la plupart des provinces ne s'étaient jamais impliquées dans ce secteur ou avaient depuis adopté des solutions du secteur privé. Nous avons également appris que nous payions bien au-dessus du taux du marché pour les semis d'arbres et, malgré le fait que le gouvernement payait ce prix à lui-même, la pépinière forestière Pineland enregistrait un déficit annuel d'environ un demi-million de dollars et avait accumulé une dette importante. Notre gouvernement a décidé d'acheter des semis du secteur privé au moyen d'un processus concurrentiel de demande de propositions, ce qui a permis de réaliser des économies importantes. Nous avons également mené un processus de demande de propositions pour trouver un nouvel exploitant pour la pépinière, afin de déterminer si le secteur privé pourrait trouver une utilisation plus efficace et plus avantageuse des installations. Nous avons récemment annoncé la conclusion fructueuse de la demande de propositions et un nouvel exploitant prendra le contrôle des installations et devrait créer encore plus d'emplois locaux que lorsque la pépinière était exploitée par le gouvernement. Parallèlement, tous les anciens employés ont été redéployés avec succès dans la fonction publique, ce qui a permis de réaliser ce virage vers une prestation de services par le secteur privé à moindre coût, sans perte d'emploi.

Comme deuxième exemple, nous avons entrepris un examen du programme de nos services aériens administrés par le gouvernement. Nous possédons une flotte de bombardiers à eau, d'avions et d'aéronefs à réaction exploités et entretenus par des fonctionnaires, ce qui complète la prestation de services du secteur privé. Notre examen du programme a révélé que les services existants pourraient être fournis par le secteur privé d'une manière plus sûre, plus fiable et moins coûteuse, comme c'est le cas dans la plupart des autres provinces. Nous avons ensuite lancé une demande de propositions pour les activités de lutte contre les feux de forêt (bombardiers à eau), le transport général et l'ambulance aérienne (y compris les soins d'urgence aux patients). Dans le cadre de ce processus, nous avons également appris que notre approvisionnement actuel en services d'aviation du secteur privé était à la pièce et que les normes de sécurité et le contrôle des coûts faisaient défaut.

Nous avons accordé les activités de lutte contre les feux de forêt à un promoteur qui exploite la deuxième flotte de bombardiers à eau en importance au monde, selon des conditions qui offriront un résultat plus sûr, plus fiable et plus efficace qu'auparavant, tout en permettant des économies modestes. Nous avons par ailleurs désormais la possibilité de générer des revenus supplémentaires en permettant aux bombardiers à eau d'être utilisés dans d'autres provinces lorsque ce n'est pas la saison des incendies au Manitoba. En outre, nous avons décerné un contrat pour la fourniture de services de transport pour notre système judiciaire dans le nord du Manitoba, ce qui nous a permis de profiter de services de beaucoup plus grande qualité tout en permettant au gouvernement d'économiser des millions de dollars.

Nous continuerons de chercher des façons de mieux faire les choses. Grâce à ce processus, nous continuerons d'être guidés par des données probantes et non par une idéologie. Comme ce fut le cas lors de notre évaluation antérieure des partenariats public-privé pour la construction d'écoles, les données probantes nous ont amenées à conclure que ces partenariats n'étaient pas la bonne solution pour ce projet particulier. Nous avons ainsi tiré parti de nos apprentissages pour réduire nos coûts et construire cinq écoles au prix de quatre.

Dépenses électorales

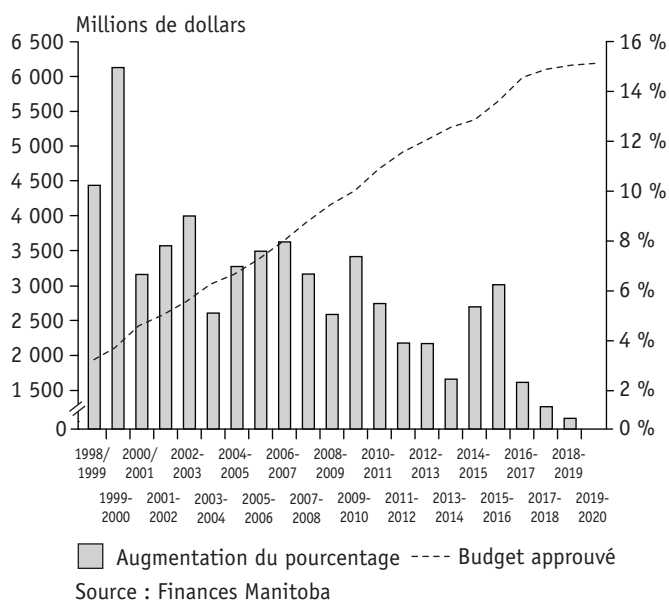
Lorsque nous sommes arrivés au gouvernement en 2016, les partis politiques du Manitoba profitaient des subventions financées par les contribuables les plus extravagantes du pays. Elles consistaient en un généreux crédit fiscal pour les contributions aux partis politiques, en une « taxe électorale » sous la forme d'une allocation annuelle pour financer les activités des partis politiques, de même qu'en des remises de 50 % pour les dépenses électorales, y compris la publicité des campagnes politiques.

Au cours de notre première session à titre de gouvernement, nous avons éliminé la taxe électorale, ce qui a permis aux contribuables d'économiser 2,4 millions de dollars au cours de notre mandat.

Nous continuons de rajuster ces subventions pour les partis politiques dans le Budget de 2019-2020. À l'heure actuelle, la Loi sur le financement des élections encourage les partis politiques et les candidats à dépenser plus que ce qu'ils ont dans le cadre du programme de remboursement des dépenses électorales. En fait, le programme permet aux partis politiques de recueillir 100 \$ auprès des Manitobains et de les transformer, comme par magie, en un paiement de 125 \$ du gouvernement (c.-à-d. un crédit d'impôt de 75 \$ au donateur et un remboursement de 50 \$ au parti politique lorsqu'il dépense les 100 \$ pendant une élection). Lors de l'élection de 2016, le remboursement des dépenses électorales s'est élevé à trois millions de dollars en subventions directes.

Nous croyons que les partis politiques devraient être gérés comme un gouvernement; les règles ne devraient pas les encourager à s'endetter et à dépenser plus que ce qu'ils ont. Le résultat final de cette démarche est que nous léguons aux générations futures les factures d'aujourd'hui.

Tendance des crédits votés pour la santé; 1998-1999 à 2019-2020



Hypothèses budgétaires réalistes

Veiller à ce que les budgets soient réalistes et réalisables est une des priorités de notre gouvernement. Nous avons appris que certains postes budgétaires ont historiquement souffert d'un manque de réalisme, ce qui a entraîné une mauvaise exécution financière par la suite. Dans le Budget de 2019, nous prenons des mesures concrètes pour « réformer » le budget afin qu'il tienne compte d'hypothèses - de planification plus réalistes que nous pouvons réaliser.

Voici quatre exemples concrets des changements que nous avons apportés :

Exemple 1 – Réforme du budget de santé

Notre gouvernement a été à l'avant-garde de la réforme du système de santé. Nous avons hérité d'un système dont les dépenses de santé par habitant étaient parmi les plus élevées au pays, mais qui produisait les pires résultats. Après une longue période au cours de laquelle le « montant des dépenses » a été confondu à tort avec l'obtention de résultats positifs, nous

avons entrepris de réformer le système de santé afin d'obtenir de meilleurs résultats et de fournir les services d'une manière plus durable sur le plan financier. Notre travail montre des signes de réussite. Par exemple, les temps d'attente aux urgences ont été réduits et, en parallèle, nous avons ralenti la croissance des dépenses en santé à des niveaux durables.

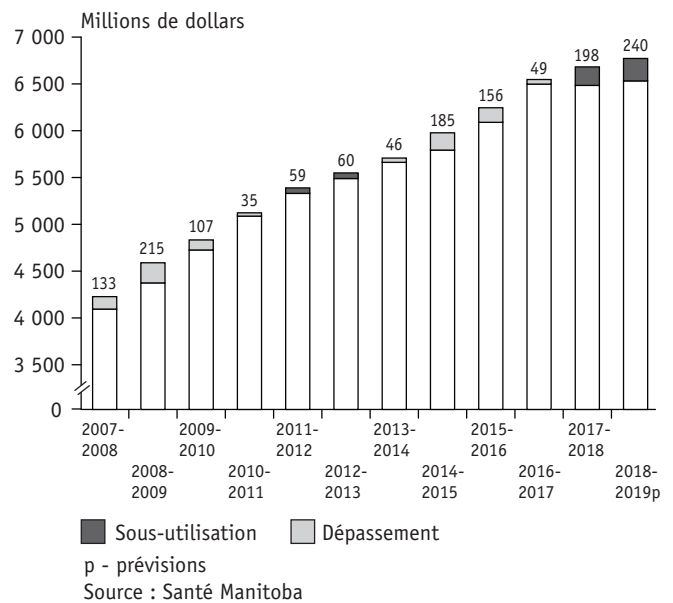
Après une longue période de croissance des dépenses en santé au-delà des 5 % (près de 15 % pour certaines années), nous constatons que la courbe des coûts s'adoucit non seulement dans nos budgets approuvés, mais aussi dans le montant des dépassements de coûts du budget de santé. En fait, nous dépensons moins que prévu, tout en obtenant de meilleurs résultats.

Alors que nous entamons notre parcours de transformation de la santé, il y a eu plusieurs impondérables de taille.

- Le gouvernement précédent n'a pas investi dans les outils et les processus financiers pour permettre au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'exercer un solide rôle de surveillance financière des entités comptables du secteur de la santé, y compris les offices régionaux de la santé et d'autres entités. Cette situation a par ailleurs été compliquée par le fait que les entités comptables utilisaient une norme comptable différente de celle du gouvernement. Nous en discutons de façon beaucoup plus détaillée sous « Évolution vers un budget d'ensemble et des résultats sommaires ».
- En termes simples, l'argent n'était pas dépensé efficacement. Il existe d'innombrables exemples, dont l'établissement inefficace de l'horaire du personnel (entraînant des coûts inutiles en heures supplémentaires), la construction de nouveaux immeubles de prestige qui n'étaient pas nécessaires et le fait de demander aux offices régionaux de la santé d'emprunter eux-mêmes auprès des prêteurs commerciaux. Nous avons réussi à trouver des moyens de gérer le système plus efficacement, sans compromettre les résultats pour la santé.
- Le Manitoba n'avait jamais entrepris de réforme de la santé de cette envergure, ce qui signifie que nous n'avions aucune preuve qui nous aiderait à estimer l'incidence financière qu'elle aurait sur nos coûts de fonctionnement. En effet, bon nombre des réformes que nous avons entreprises, comme le regroupement de nos salles d'urgence, ont été effectuées pour des raisons médicales, afin d'obtenir de meilleurs résultats médicaux, et non pour des raisons financières. Nous ne savons pas quelle serait l'incidence de ces réformes sur notre structure de coûts, car notre objectif initial était uniquement d'améliorer les services aux patients.
- Les gouvernements précédents n'ont jamais procédé à un examen ascendant des dépenses annuelles en santé. Par le passé, les budgets de base étaient établis en prenant l'excédent de dépenses en santé de l'année précédente, en l'ajoutant au budget de base, puis en augmentant le budget en fonction des augmentations prévues des prix et des volumes.
- Enfin, à mesure que nous entreprenons la conversion à un ensemble de normes comptables uniformes et prescrites par le public, notre capacité à établir un budget exact s'est considérablement améliorée.

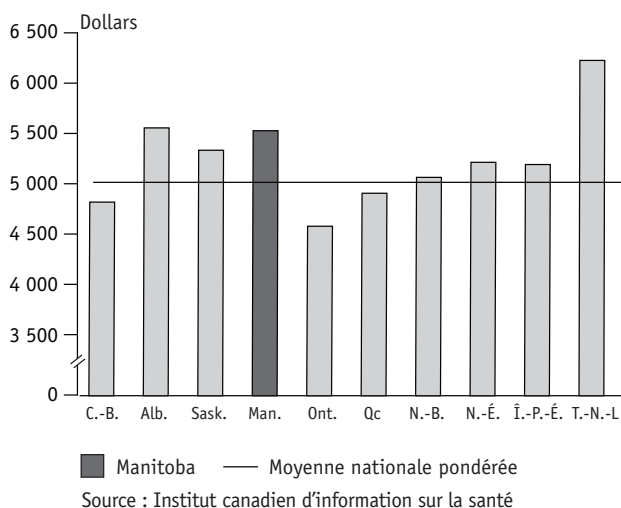
Nous sommes maintenant convaincus que les hypothèses budgétaires sommaires antérieures étaient exagérées. Nous nous sommes trop fiés aux taux de croissance historiques pour façonner notre budget sommaire. Nous sommes maintenant en mesure de « réformer » notre budget de santé pour qu'il reflète de façon plus réaliste les niveaux réels des dépenses sommaires.

Sous-utilisation et dépassement des fonds du budget sommaire de la santé, 2007-2008 à 2018-2019p



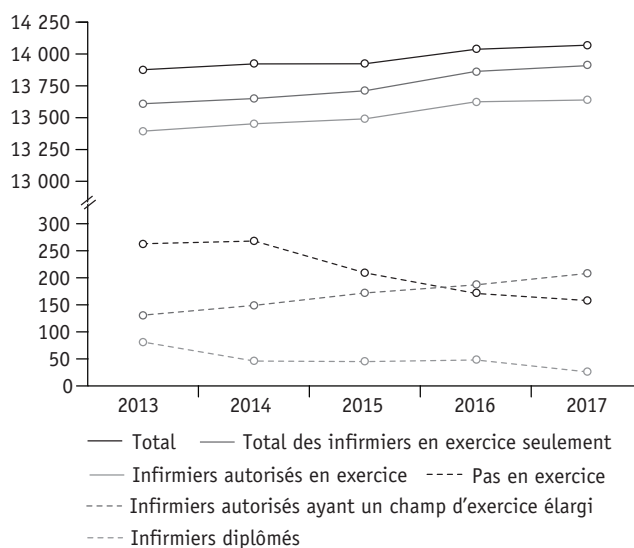
Il est toutefois important de noter que le secteur de la santé demeure notre plus important secteur de dépenses. Même si les taux de croissance ont ralenti, le budget global continue d'augmenter et les dépenses par habitant du Manitoba continuent d'être nettement supérieures à la moyenne nationale pondérée.

Dépenses publiques en soins de santé par habitant, 2018



Le nombre total d'infirmières et d'infirmiers est aussi en augmentation.

Nombre total d'inscriptions d'infirmiers, 2013-2017



De plus, grâce à ce processus, le nombre de médecins au Manitoba augmente, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Nombre de médecins autorisés au Manitoba, de 2009 à 2018

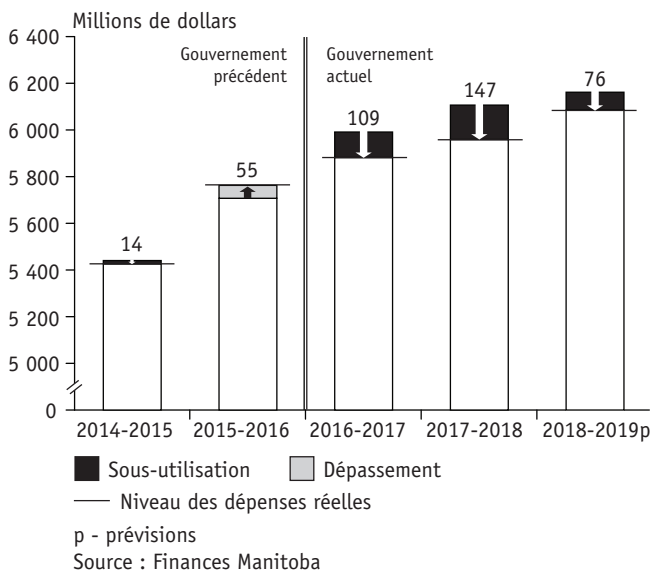
Année	Winnipeg	%	À l'extérieur de Winnipeg	%	Total	Gain net
2009	1 788	75,1	594	24,9	2 382	57
2010	1 839	77,1	576	22,9	2 415	33
2011	1 870	75,7	602	24,3	2 472	57
2012	1 931	76,1	607	23,9	2 538	66
2013	1 979	76,1	620	23,9	2 599	61
2014	2 055	76,6	627	23,4	2 682	83
2015	2 116	77,0	632	23,0	2 748	66
2016	2 122	76,7	646	23,3	2 768	20
2017	2 174	77,0	650	23,0	2 824	56
2018	2 215	76,3	687	23,7	2 902	78

Le total de 2 902 en 2018 comprend 57 résidents titulaires d'un permis d'exercice complet.

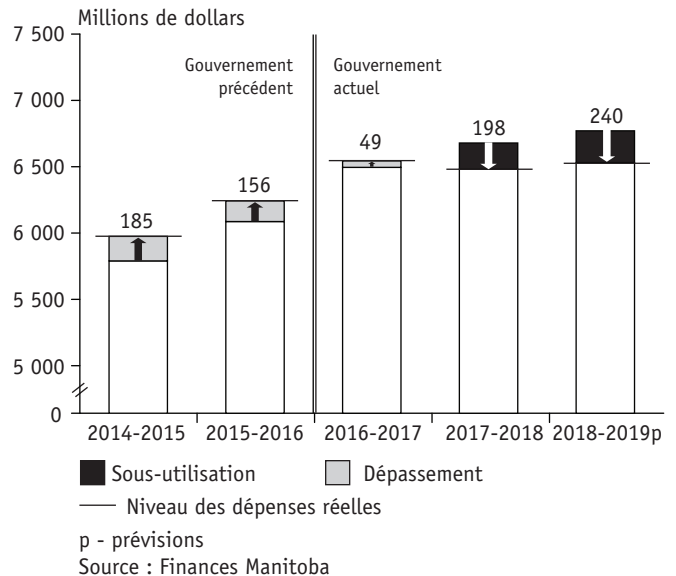
Source : Rapport annuel de 2018 du Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba

Parallèlement, malgré cette correction budgétaire, nous constatons encore la croissance des objectifs budgétaires sommaires ainsi que la croissance des crédits votés.

Sous-utilisation et dépassement des crédits votés pour la santé, 2014-2015 à 2018-2019p



Sous-utilisation et dépassement du budget de la santé, 2014-2015 à 2018-2019p



Ces tendances reflètent les chiffres utilisés dans le Budget de 2019-2020. Bien que nous ayons réduit les chiffres du Budget sommaire d'une année à l'autre de (120) millions de dollars, parallèlement, les crédits votés (c.-à-d. les fonds disponibles pour les dépenses de santé) augmentent d'environ 50 millions de dollars d'une année à l'autre, y compris 20 millions de dollars pour la nouvelle entente bilatérale relative aux dépendances et à la santé mentale.

Exemple 2 – Réforme du budget sommaire de l'éducation

Dans le même ordre d'idées, notre compréhension du budget sommaire de l'éducation est en constante évolution. Comme c'était le cas dans le secteur de la santé, bon nombre de nos entités comptables du secteur de l'éducation n'utilisaient pas les mêmes normes comptables que le gouvernement central, et leurs budgets ont toujours été finalisés après ceux du gouvernement central, ce qui n'a aucun sens. Par conséquent, cette année représente une « année de rattrapage » pour faire passer le budget de base à un niveau qui correspond mieux aux dépenses en éducation selon les règles comptables du secteur public, et qui tient compte des budgets réels approuvés par le conseil d'administration de ces établissements.

Exemple 3 – Réforme du budget des dépenses d’urgence

Le budget des dépenses d’urgence était initialement destiné à des situations où de véritables urgences se produisaient, comme des incendies de forêt majeurs ou des inondations. Au fil des ans, cependant, le gouvernement précédent a intégré de plus en plus dans ce budget des programmes normaux et récurrents, ce qui a entraîné trois conséquences :

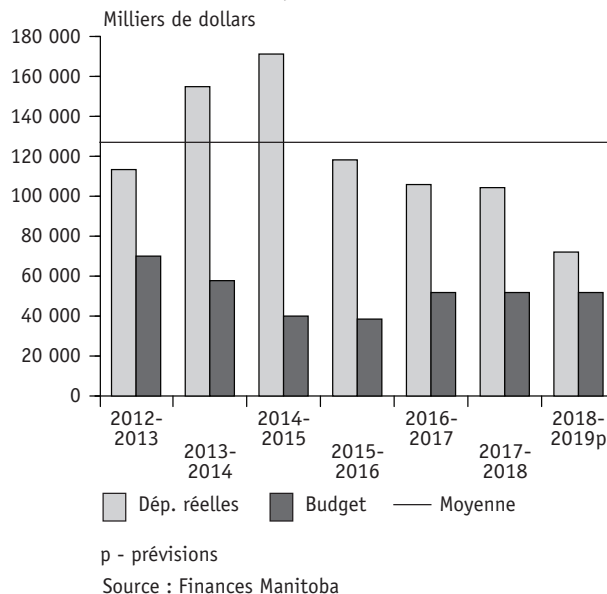
1. Les programmes annuels normaux et récurrents, souvent destinés à atténuer et à gérer les événements naturels typiques au Manitoba, étaient qualifiés à tort de « dépenses d’urgence ».
2. Les coûts étaient simplement autorisés, peu importe ce qu’ils étaient, sans aucune responsabilité ministérielle.
3. La taille des programmes de base de ces crédits a augmenté, mais pas le poste budgétaire. En conséquence, ces crédits étaient régulièrement dépassés de 75 millions de dollars ou plus. Chaque année, un budget a été publié sans plan réaliste pour atteindre l’objectif de dépenses.

Pendant combien d’années faut-il que des crédits soient dépassés de 75 millions de dollars ou plus avant qu’on se demande si le budget est bien établi?

Le Budget de 2019 règle ce problème. Nous avons transféré une grande partie de l’« exécution de programmes de base réguliers » au ministère du Développement durable (environ 30 millions de dollars) et un montant moins élevé à Infrastructure Manitoba. Les ministères seront désormais responsables financièrement de leurs propres programmes. Nous avons ensuite élaboré un budget plus réaliste pour l’affectation des crédits relatifs aux dépenses d’urgence (après les transferts), ce qui réduira le risque que nous ayons besoin de fonds supplémentaires.

Nous avons également pris des mesures pour collaborer avec le secteur privé afin d’améliorer l’efficacité du programme de lutte contre les feux de forêt. Compte tenu du fait que l’extinction rapide des incendies de forêt a une incidence importante sur le coût global d’un incendie donné, on s’attend à ce que les niveaux de service améliorés et la disponibilité des avions permettent de gérer plus efficacement ces coûts à l’avenir.

Dépenses d’urgence – Budget par rapport aux dépenses réelles, 2012-2013 à 2018-2019p



Exemple 4 – Réforme du budget de vente des biens en surplus du gouvernement

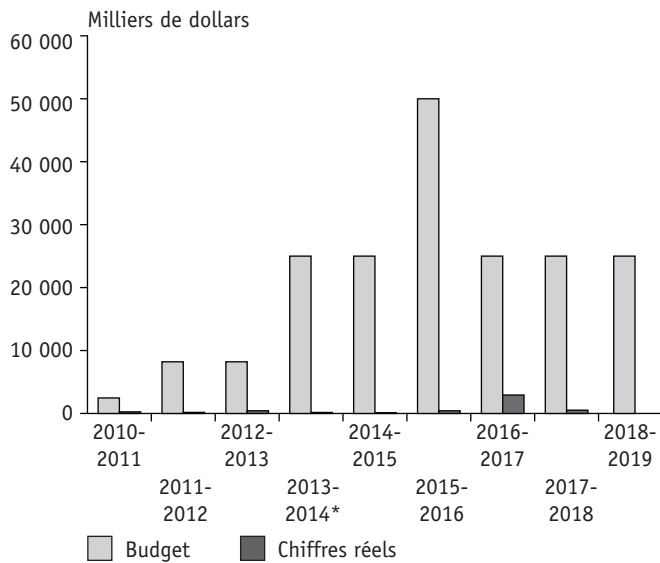
Pendant des années, le poste des recettes associé à la vente de biens a été établi à 25 millions de dollars, sans aucun plan pour atteindre ce chiffre.

En réalité, le problème était bien pire que l'absence de plan. L'organisme gouvernemental central – Terres domaniales et acquisition foncière – et le processus connexe de vente des terres et des biens excédentaires de la Couronne étaient si ingérables que près de 90 % des transactions proposées n'étaient pas réalisées, et il fallait souvent plus de cinq ans au gouvernement pour

finalement refuser une vente. Le système a été conçu pour trouver des moyens d'empêcher le transfert des biens en surplus, et non pour le faciliter. Notre gouvernement prend des mesures vigoureuses pour réformer nos services de gestion immobilière et des terres, modifier la législation sous-jacente et mettre à jour nos politiques internes pour permettre la vente ou le transfert d'un plus grand nombre de biens immobiliers en surplus, y compris ceux qui sont nécessaires pour respecter notre engagement à l'égard des droits fonciers issus de traités.

Cette année, nous ne formulons aucune hypothèse sur les recettes dans notre budget. En 2019-2020, nous consacrons du temps à l'amélioration de nos processus internes et à la recherche de façons de conclure des transactions de façon responsable et transparente. Nous instaurerons des objectifs de recettes pour la vente de ces biens lorsque nous serons convaincus de pouvoir exécuter de façon fiable un plan à cette fin, et nous allégerons nos lourdes politiques législatives en transférant le rôle à la Division des services immobiliers, sous la responsabilité du ministère des Finances du gouvernement central.

Vente de biens gouvernementaux, 2010-2011 à 2018-2019



*À l'exclusion de la vente de Teranet, prévue au budget en 2012-2013, mais enregistrée en 2013-2014.

Source : Finances Manitoba

Recommandations du Bureau du vérificateur général

Le gouvernement a pris des mesures pour répondre à bon nombre des préoccupations importantes soulevées par le Bureau du vérificateur général au cours de la dernière décennie, y compris, dans ce budget :

Critique du Bureau du vérificateur général	Mesure prise par le gouvernement
1. Abandonner les rapports concernant les opérations fondamentales ou mettre l'accent sur les rapports sommaires; cesser la déclaration de deux résultats	✓
2. Passif adéquat au titre des sites contaminés	✓
3. Cadre de responsabilité financière et de gestion de la dette et des déficits à long terme	✓
4. Nécessité de mener des analyses de scénarios, et des analyses et des projections démographiques à moyen et à long terme	✓
5. Définition d'objectifs financiers et communication des résultats au regard de ces objectifs	✓
6. Plus de précisions dans les rapports budgétaires sur les plans de réduction du déficit et de la dette	✓
7. Publication de plus de rapports sommaires	✓
8. Meilleure planification des immobilisations	✓
9. Modification de la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public	✓
10. Publier des prévisions à long terme	✓
11. Publier les vulnérabilités prévisionnelles associées aux variations du PIB	✓
12. Publier des tableaux pour montrer la sensibilité aux variations des taux d'intérêt	✓

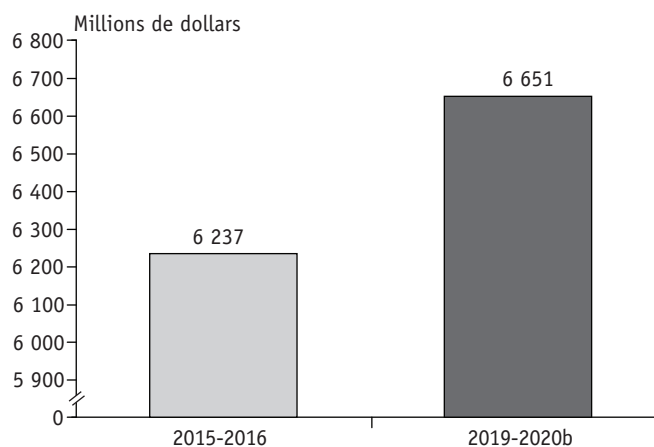
En ce qui concerne notre récente divergence d'opinion avec le Bureau du vérificateur général au sujet du traitement comptable de la Commission des accidents du travail dans les Comptes publics de 2017-2018, nous croyons depuis longtemps que la Commission est indépendante du gouvernement sur le plan financier et que ses actifs financiers n'appartiennent pas au gouvernement. C'est évident dans les pratiques financières et de gouvernance de la Commission, et c'est pourquoi nous avons adopté le même traitement comptable que dans toutes les autres provinces du Canada, à l'exception de la Saskatchewan. Dans le Budget de 2019, nous mettons à jour la structure de gouvernance et les processus financiers de la Commission afin de mieux tenir compte des pratiques actuelles de longue date, comme le fait que les employeurs et les syndicats choisissent leurs propres candidats pour siéger au conseil d'administration, et nous espérons que cela réglera la question.

INVESTIR DANS LES PRIORITÉS DES MANITOBAINS

Investir davantage dans la santé, les familles et l'éducation

Les secteurs de gouvernement qui servent nos citoyens les plus vulnérables – la santé, les familles et l'éducation – continuent de subir d'importantes pressions en vue d'une croissance soutenue. Dans ces domaines, les investissements continuent d'être bien supérieurs à ce qu'ils étaient lorsque nous avons formé le gouvernement.

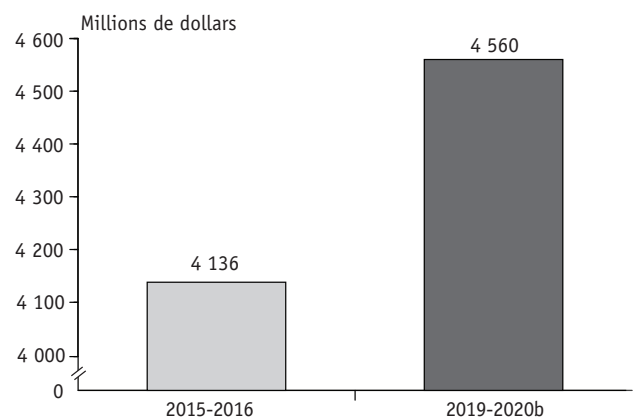
Dépenses en Santé, 2015-2016 par rapport à 2019-2020b



b – budget

Source : Finances Manitoba

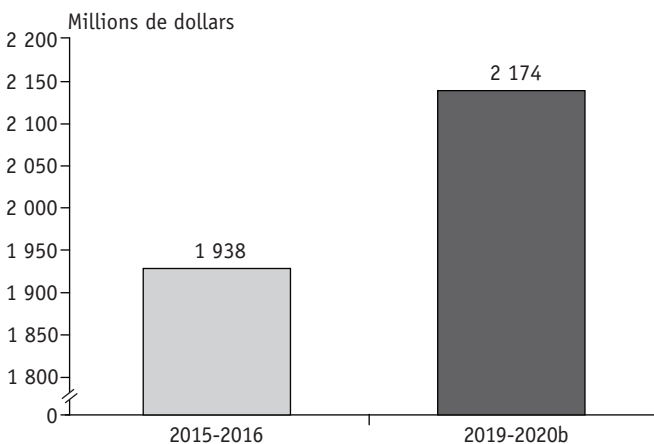
Dépenses en Éducation et Formation professionnelle, 2015-2016 par rapport à 2019-2020b



b – budget

Source : Finances Manitoba

Dépenses pour le bien-être des familles, 2015-2016 par rapport à 2019-2020b



b – budget

Source : Finances Manitoba

Mise en œuvre d'un modèle amélioré pour les enfants pris en charge

Les dépenses au titre des services à l'enfant et à la famille ont augmenté de 6,1 % par année (près de 25 millions de dollars) depuis 2010, principalement parce que le nombre total de jours pendant lesquels les enfants ont été pris en charge a augmenté de 5 % par année au cours de la même période.

À la base, le financement du système a augmenté à mesure qu'un plus grand nombre d'enfants étaient pris en charge, et encore plus lorsqu'ils étaient classés dans la catégorie des enfants ayant d'importants besoins. Selon le modèle actuel, les fournisseurs de soins ne peuvent pas investir les fonds prévus pour l'entretien des enfants dans des programmes de prévention, même si les activités de prévention peuvent produire de meilleurs résultats et réduire le nombre d'enfants pris en charge. Cet ancien modèle n'est pas viable, en raison non seulement de ses incitatifs aux effets pervers, mais aussi de ses répercussions sur les nombreux enfants qui ont été pris en charge, leur famille et leur collectivité.

Toujours selon le modèle actuel, les organismes mandatés par les Services à l'enfant et à la famille facturent directement à la Province les dépenses d'entretien des enfants. Cela ne correspond pas à la structure de gouvernance de l'autorité concernée. Cette façon de faire entraîne une prise de décisions relative aux services indépendamment du budget et alourdit le fardeau administratif des organismes.

Pour régler ces problèmes dans le modèle actuel, deux changements importants liés au financement des Services à l'enfant et à la famille seront mis en œuvre en 2019-2020 :

1. Modèle de financement global

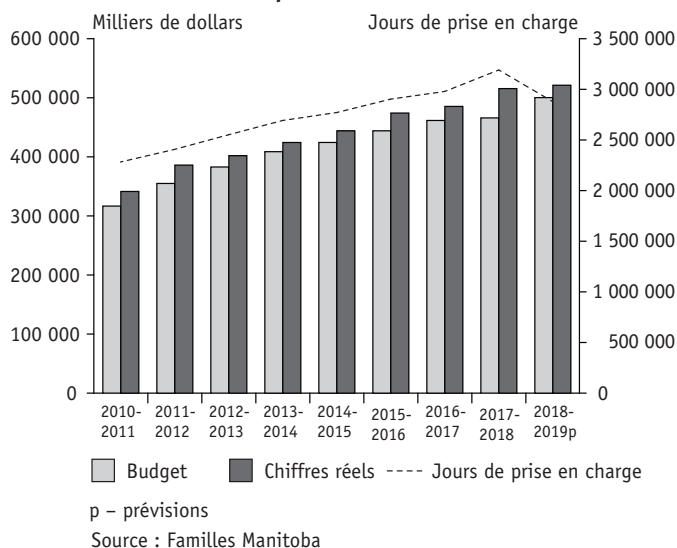
Premièrement, un nouveau projet pilote de financement global sur l'entretien des enfants lancé en 2017-2018 a été étendu à huit organismes participants en 2018-2019. Le financement global donnera aux organismes la souplesse nécessaire pour mieux cibler leurs activités afin de répondre aux divers besoins des enfants et des familles, y compris les activités de prévention et de préservation familiale.

Les organismes profitant d'un financement global disposent de la souplesse nécessaire pour réaffecter les fonds destinés à l'entretien des enfants, et ainsi élaborer et fournir des services qui favorisent des résultats positifs pour les enfants et les familles. Les premières réussites du financement global ont permis de réduire le nombre d'enfants pris en charge, de réaffecter les fonds aux services de prévention et de réduire les formalités administratives. De plus, tous les organismes ont réduit leur coût quotidien moyen, cinq d'entre eux générant des économies pouvant être réaffectées aux activités de prévention.

2. Allocations spéciales pour enfants

En 2005, le gouvernement précédent exigeait que les organismes des Premières Nations et des Métis fournissant des services autorisés à l'extérieur des réserves demandent l'allocation spéciale pour enfants fédérale pour les enfants financés par la Province. Parallèlement, une pratique a été adoptée qui a eu pour effet de réduire le financement provincial pour l'entretien des enfants d'un montant équivalent. L'allocation spéciale pour enfants est l'équivalent de l'Allocation canadienne pour enfants qui est versée au

Croissance des dépenses au titre des services à l'enfant et à la famille et nombre de jours de prise en charge, 2010-2011 à 2018-2019p



parent ou au tuteur légal d'un enfant de moins de 18 ans. En 2011, le gouvernement précédent a remanié le modèle de financement des organismes des Services à l'enfant et à la famille, en collaboration avec les autorités et le gouvernement du Canada. En vertu de ce modèle révisé, l'allocation spéciale pour enfants a continué de compenser le financement de l'entretien des enfants fourni par la Province.

Cette approche relative à l'allocation spéciale pour enfants est depuis de nombreuses années une question litigieuse avec les organismes des Services à l'enfant et à la famille des Premières Nations et des Métis. À compter du Budget de 2019, les organismes des Services à l'enfant et à la famille conserveront l'allocation spéciale pour enfants pour répondre aux besoins des enfants sous leur garde. Les organismes conserveront un financement d'environ 33 millions de dollars en allocation spéciale pour enfants, et le Manitoba ne budgétisera plus les recettes ou les dépenses associées aux allocations spéciales pour enfants. La diminution nette de (15) millions de dollars inscrite au budget de cette année pour les Services à l'enfant et à la famille est attribuable au fait que les organismes ne conservent plus l'allocation spéciale pour enfants, et non à une réduction du financement. L'impact net sera neutre pour les organismes des Services à l'enfant et à la famille et la Province, mais réduira considérablement les formalités administratives et résoudra un désaccord de longue date.

Le Budget de 2019 prévoit d'autres rajustements de financement pour appuyer la mise en œuvre du financement global par les régies, ainsi qu'une modification visant à officialiser la pratique depuis 2005. Le Manitoba fournira les trois composantes du financement des Services à l'enfant et à la famille aux régies qui, à leur tour, le répartiront entre leurs organismes. Tous les organismes disposeront de la marge de manœuvre nécessaire pour utiliser ce financement pour améliorer la prévention et réinvestir les économies réalisées dans les secteurs qui en ont besoin.

Ces mesures témoignent de la volonté de notre gouvernement de tourner la page et d'aller de l'avant avec une nouvelle approche de financement axée sur le soutien des familles par des activités de prévention et de réunification tout en assurant la sécurité des enfants.

Le Fonds des idées

En avril 2018, notre gouvernement a lancé un nouveau programme, le Fonds des idées, pour cibler des gains d'efficacité et générer des économies au sein de la fonction publique et faire progresser les travaux dans le cadre de l'initiative « Transformer la fonction publique du Manitoba – Une stratégie d'action ».

La phase 1 de cette initiative a déjà donné des résultats positifs :

- Utilisation accrue des plans d'activités, du rendement du capital investi et de la prise de décisions fondées sur des données probantes
- Déblocage d'idées et de plans auparavant au point mort
- Exploitation du talent créatif et de l'expertise des fournisseurs de services publics de première ligne du Manitoba
- Génération de nouvelles approches pour la transformation de la fonction publique
- Renforcement de la capacité et exemples à suivre pour les autres employés de la fonction publique

Plus de 60 projets ont été approuvés à ce jour, et près de 25 millions de dollars ont été affectés à des projets actifs qui devraient générer des économies de plus de 50 millions de dollars au cours des quatre prochaines années – un rendement du capital investi de plus de 200 %.

Le Fonds des idées reconnaît que les bonnes idées proviennent de fonctionnaires de première ligne qui peuvent stimuler l'innovation et générer des économies. Cette année, un total de 75 millions de dollars sera disponible pour les projets de transformation. Ce financement permettra au Fonds des idées de s'étendre aux entités comptables du gouvernement, y compris les offices régionaux

de la santé. Comme pour le programme initial du Fonds des idées, tous les projets doivent atteindre un rendement du capital investi positif, avec un délai de récupération de quatre exercices financiers.

Voici quelques exemples de projets récemment approuvés dans le cadre du Fonds des idées :

Projets de numérisation :

- Le processus de demande de règlement des sinistres auprès de la Société des services agricoles du Manitoba sera numérisé. À l'heure actuelle, les experts en sinistres doivent visiter les clients à la ferme pour obtenir leur signature. Les visites et les coûts seront réduits grâce à l'utilisation de signatures numériques.
- Le traitement des documents pour le Programme de remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles sera numérisé, ce qui réduira les coûts associés au papier, à l'affranchissement et au temps du personnel.
- Numérisation des documents au sein de la Division des services immobiliers.

Modernisation de la base de données sur les agrégats

Création d'une base de données modernisée et à jour de l'inventaire des gisements connus de sable et de gravier du sud du Manitoba à l'aide de données modernes et archivistiques. Cette base de données géospatiales moderne deviendra une source unique de données sur les agrégats pour l'ensemble du gouvernement, ce qui augmentera l'efficacité de la localisation et de l'extraction des ressources en agrégats.

Soutien en santé mentale par voie électronique

Mise en œuvre de programmes de santé mentale reconnus cliniquement, en ligne et par téléphone, pour aider les enfants, les adolescents et les familles à composer avec des problèmes de santé mentale et à s'en remettre, ce qui entraînera des économies grâce à la réduction des frais de déplacement du personnel, à un recours réduit aux services de thérapie traditionnels et à la réduction des temps d'attente.

Optimisation de la planification

Élaboration d'un système de planification des quarts pour que les établissements correctionnels puissent se défaire du système en place qui utilise des classeurs Excel tenus à jour par un membre du personnel administratif de chacun des établissements. Cette solution de planification sera également utilisée par la Direction de la sécurité.

Enregistrement électronique des naissances

Statistiques de l'état civil – Mise en œuvre d'un enregistrement électronique des naissances à titre d'étape provisoire avant l'enregistrement sur le Web des événements d'état civil. À l'heure actuelle, les parents doivent remplir les formulaires à l'hôpital au moment de la naissance.

Webinaires, vidéoconférences, etc.

- Commission d'appel des accidents de la route – Nouvelles capacités de vidéoconférence pour améliorer l'accès des réclamants.
- Commission des droits de la personne du Manitoba – Équipement pour les webinaires visant à permettre la prestation d'un plus grand nombre de séminaires d'éducation sur les droits de la personne à distance dans le Nord, afin de réduire les déplacements et d'accroître l'accès à l'information.
- Direction de la location à usage d'habitation – Utilisation de la vidéoconférence pour améliorer l'accès aux audiences et à la médiation.

Centre de justice réparatrice et initiative de réinsertion sociale responsable

Muni de téléphones intelligents et d'iPad, le personnel de ces organismes, qui travaille essentiellement dans la collectivité auprès des clients, pourra accéder à ses courriels d'affaires et passer en revue les renseignements relatifs aux dossiers en cours. La proposition prévoit également la fermeture d'un bureau du Centre de justice réparatrice.

Aide aux étudiants

Nouvelle plateforme numérique pour automatiser la confirmation de l'inscription des étudiants

Signaleurs automatisés

L'achat et l'utilisation de dispositifs automatisés de contrôle de la circulation réduiront le nombre de signaleurs requis dans certaines zones de travaux de construction ou d'entretien et augmenteront la sécurité des travailleurs et des automobilistes dans les zones de travaux.

Mesurer le succès du reboisement avec des drones

Deux aéronefs sans pilote seront achetés pour effectuer des levés aériens des terres en reboisement, éliminant ainsi les coûts et les risques associés à l'accès aux régions éloignées par les méthodes traditionnelles plus coûteuses, comme les hélicoptères.

Réduction de l'impression

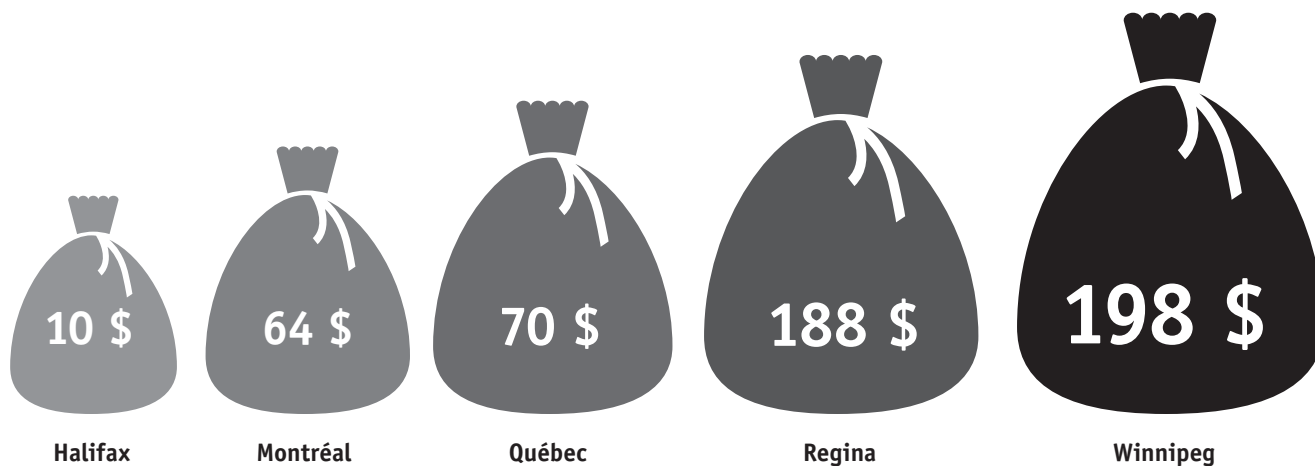
Un logiciel sera installé pour demander au personnel d'appuyer sur un bouton d'imprimante pour confirmer un travail d'impression. Cela évitera l'impression inutile de pages.

Financement des municipalités

Notre gouvernement a pris un engagement significatif en ce qui a trait au financement des municipalités, et les subventions versées aux municipalités représentent une dépense importante pour la Province. Sous le gouvernement précédent, le financement était compliqué, dépendait d'un grand nombre d'« ententes » individuelles et était lié à de nombreux programmes et livrables différents. Cette façon de faire a par ailleurs exposé le Manitoba à des coûts de programme qui augmentaient beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation, sans aucun moyen d'infléchir la courbe des coûts du programme. En réponse à la demande des municipalités d'avoir leur mot à dire, le gouvernement a mis fin à toutes ces ententes de financement distinctes et a regroupé le tout dans un même « panier ». Le panier des subventions de fonctionnement est émis sans condition. Les municipalités ont leur mot à dire et prennent leurs propres décisions quant à la façon de dépenser leurs subventions (p. ex., la Ville de Winnipeg peut elle-même choisir d'augmenter ou non le financement du transport en commun). Le financement lié à la sécurité publique n'est pas lié à des programmes particuliers, mais aux attentes quant aux résultats en matière de sécurité publique. Enfin, le financement lié aux immobilisations est élaboré en fonction des priorités communes et de l'optimisation des ressources, ce qui maximise les possibilités de financement du gouvernement fédéral. Le Manitoba collaborera avec les municipalités pour mesurer les progrès réalisés à l'égard des enjeux relatifs au financement commun, afin d'assurer la valeur continue des investissements des contribuables.

Winnipeg est le chef de file au pays en matière de subventions inconditionnelles provinciales, comparativement à des villes de taille semblable :

Subventions inconditionnelles provinciales par habitant, 2017



Source : Relations avec les municipalités du Manitoba

Parallèlement, nous reconnaissons qu'il n'y a qu'un seul ensemble de contribuables au Manitoba, lesquels ont des attentes communes à l'égard de l'exécution du travail. Les Manitobains s'attendent à ce que leurs municipalités :

- mettent l'accent sur la gestion des coûts et l'optimisation des ressources, et veillent à ce que les dépenses soient viables sans augmenter le fardeau fiscal;
- mettent en pratique une budgétisation claire et transparente qui respecte les normes comptables reconnues;
- mettent en œuvre des activités d'approvisionnement qui visent le meilleur rapport qualité-prix possible;
- veillent à ce que les frais des services publics reflètent les coûts sous-jacents de ces services et à ce qu'une planification adéquate et prudente soit entreprise pour répondre aux besoins futurs;
- évitent les formalités administratives inutiles;
- élaborent des structures de gouvernance claires et transparentes;
- mettent en place une planification des immobilisations à long terme et rendent compte des résultats;
- simplifient l'administration et concentrent les opérations sur les services axés sur la population.

La Province continuera de veiller à ce que toutes les municipalités adoptent les mêmes structures efficaces de gouvernance et de présentation de l'information financière que celles auxquelles est tenu le gouvernement du Manitoba.

ALLÈGEMENT FISCAL

Le gouvernement du Manitoba n'a pas de problème de revenus; il a un problème de dépenses. Notre gouvernement travaille fort pour ramener les dépenses à des niveaux viables. Parallèlement, nous demeurons l'une des provinces les plus taxées, avec trop peu d'argent restant dans les poches des Manitobains, ce qui constitue un enjeu important sur le plan de la compétitivité et de l'abordabilité pour les ménages de presque tous les niveaux de revenu.

La croissance économique exige une base fiscale raisonnable qui permettra aux Manitobains de réussir. C'est pourquoi nous réduisons notre TVP de 8 % à 7 % à compter du 1^{er} juillet 2019. Cette mesure devrait permettre aux Manitobains d'économiser plus de 325 millions de dollars sur une base annualisée, ce qui représente le plus important allègement fiscal de l'histoire du Manitoba.

La réduction de la taxe sur les ventes au détail à un niveau qui permet de demeurer concurrentiel est un puissant outil de développement économique. Et la réduction des impôts sur le capital, en particulier, encourage les investissements de capitaux qui à leur tour améliorent la productivité et génèrent une plus grande croissance économique.

Avantages estimés de la réduction de la TVP pour l'année entière

	(en millions de dollars)	
Allègement pour les particuliers	176	54 %
Allègement pour les entreprises	133	41 %
Allègement pour le secteur public	16	5 %
	<u>325</u>	<u>100 %</u>

Source : Finances Manitoba. Les estimations portent sur l'exercice 2020-2021, la première année complète au taux inférieur de 7 %.

Incidence fiscale – Ménages

Il y a environ 500 000 ménages au Manitoba. La réduction de 1 % de la TVP représente des économies annuelles moyennes d'environ 350 \$ par ménage. Bien qu'elle profite de façon disproportionnée aux personnes à faible revenu, l'incidence de la réduction sera plus importante pour les ménages dont les dépenses discrétionnaires sont plus importantes et qui font des achats importants, comme une maison, une voiture ou des appareils électroménagers neufs. Par exemple, la réduction de la taxe de vente permettra d'économiser 350 \$ sur l'achat d'un nouveau véhicule de 35 000 \$, 10 \$ sur l'achat d'un appareil de 1 000 \$ et 1 \$ sur l'achat d'appareils électroniques de 100 \$.

En plus des économies directes que réaliseront les ménages, on estime que jusqu'à la moitié des économies réalisées par les entreprises sera également transférée aux ménages du Manitoba, ce qui devrait représenter pour une famille moyenne de quatre personnes un montant supplémentaire estimatif de 170 \$ par année.

À partir de la date de la réduction de la taxe, jusqu'à la fin de notre deuxième mandat, un ménage moyen aura économisé plus de 2 000 \$ et un ménage de quatre personnes, plus de 3 000 \$, en économies directes et indirectes.

Incidence fiscale – Entreprises

L'allègement fiscal sera plus important pour les entreprises qui achètent de l'équipement et des matériaux de construction. Par exemple, la réduction de la TVP permettra à une entreprise d'économiser 100 000 \$ sur un investissement de dix millions de dollars dans de nouveaux équipements.

On estime que la réduction de la TVP représentera des économies d'environ 100 millions de dollars, ou 75 % des économies annuelles totales de 133 millions de dollars, pour les entreprises des secteurs de la construction, des finances, de l'assurance, de l'immobilier et de la location, du transport, des services aux entreprises et de la fabrication.

Incidence fiscale – Gouvernements et administrations

Les trois ordres de gouvernement bénéficieront d'économies annuelles d'environ 16 millions de dollars grâce à la réduction de la TVP. Collectivement, les administrations municipales bénéficieront d'un allègement fiscal d'environ trois millions de dollars, dont environ 1,7 million ira à la Ville de Winnipeg. Les entités financées par la Province (ministères, hôpitaux, universités) paieront environ neuf millions de dollars de moins en taxe.

Retombées économiques

En plus de rendre la vie plus abordable pour les Manitobains, l'allègement de la TVP augmentera la performance économique et contribuera à la création d'emplois. En particulier, la réduction de la TVP de 8 % à 7 % fera augmenter le PIB nominal de la province de 97 millions de dollars par année, tandis que le revenu du travail, y compris les salaires et traitements, augmentera d'environ 47 millions de dollars par année. La réduction de la TVP générera également une croissance de l'emploi estimée à 950 années-personnes.

Économies directes par ménage

	Ménages moyens*	Célibataire	Ménages de 4 personnes
2019	171 \$	86 \$	239 \$
2020	349 \$	174 \$	488 \$
2021	356 \$	178 \$	498 \$
2022	363 \$	181 \$	508 \$
2023	370 \$	185 \$	518 \$
2024	378 \$	189 \$	529 \$

Cumulatives

2019	171 \$	86 \$	239 \$
2020	520 \$	260 \$	728 \$
2021	876 \$	438 \$	1 226 \$
2022	1 239 \$	619 \$	1 734 \$
2023	1 609 \$	805 \$	2 253 \$
2024	1 987 \$	993 \$	2 781 \$

* 2,5 personnes

Les montants ci-dessus ont été arrondis

Source : Finances Manitoba

Le Budget de 2019 confirme également que les Manitobains ne paieront pas la TVP sur la taxe fédérale sur le carbone, en mettant en place une exemption de la TVP pour la taxe fédérale sur le carbone qui doit être imposée sur le gaz naturel et le charbon à compter du 1^{er} avril 2019. Cette mesure permettra aux familles et aux entreprises manitobaines d'économiser environ 3,6 millions de dollars; une exemption semblable n'est pas requise pour l'essence et les carburants diesel, car ils ne sont pas assujettis à la taxe de vente au détail du Manitoba.

Compétitivité fiscale

Contrairement aux autres provinces, jusqu'en 2016, les tranches d'imposition sur le revenu des particuliers et le montant personnel de base du Manitoba ne suivaient pas l'augmentation du coût de la vie, de sorte que le Manitoba accusait un recul par rapport à d'autres provinces. Dans le Budget de 2016, nous avons annoncé l'indexation annuelle des tranches d'imposition et du montant personnel de base sur l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation du Manitoba à compter de l'année d'imposition 2017. Cette mesure a mis fin « au glissement d'une tranche d'imposition à l'autre », qui avait causé le recul annuel progressif des taux et des tranches d'imposition du Manitoba par rapport au coût de la vie, se traduisant par des hausses automatiques des taux d'imposition sur le revenu pour de nombreux Manitobains.

En 2018, l'indexation a retiré environ 1 740 Manitobains du rôle d'imposition et a permis à tous les résidents d'économiser plus de 17,5 millions de dollars par année. En 2019, l'indexation retirera 3 810 Manitobains de plus du rôle d'imposition pour des économies annuelles supplémentaires de 38 millions de dollars pour tous les résidents.

Toutefois, même avec l'indexation, le Manitoba continue d'afficher certains des taux d'impôt sur le revenu des particuliers les plus élevés au Canada, à l'ouest du Québec. Comme l'indique le tableau, le Manitoba devance presque toutes les autres provinces pour le montant d'impôt provincial à payer dans l'ensemble de ces niveaux de revenu, et plus particulièrement au niveau de faible revenu.

Le tableau ne comprend que les montants personnels de base des provinces.

Estimations de l'incidence économique totale (2020-2021)

	(en millions de dollars)
Économies totales associées à la réduction de la taxe de vente PIB nominal	325
Revenu de travail supplémentaire	97
Croissance de l'emploi (années-personnes)	47
	950

Source : Finances Manitoba

Impôts sur le revenu provinciaux de 2018 en dollars

Revenu brut	CB	AB	SK	MB	ON	QC	NB	PE	NS	NL
20 000	485	109	413	1 147	487	545	964	1 062	749	936
30 000	991	1 109	1 463	2 227	992	1 798	1 932	2 042	1 653	1 806
40 000	1 506	2 109	2 513	3 466	1 497	3 050	2 900	3 343	3 148	2 854
50 000	2 276	3 109	3 659	4 741	2 291	4 619	4 296	4 723	4 643	4 304
60 000	3 046	4 109	4 909	6 016	3 206	6 281	5 778	6 103	6 152	5 754
70 000	3 816	5 109	6 159	7 346	5 049	7 942	7 260	7 658	7 819	7 204
80 000	4 604	6 109	7 409	9 086	6 147	9 603	8 742	9 328	9 486	8 734
90 000	5 654	7 109	8 659	10 826	9 704	11 420	10 337	10 998	11 153	10 314
100 000	6 863	8 109	9 909	12 566	11 445	13 420	11 989	14 024	12 878	11 894
150 000	13 957	13 546	16 574	21 266	20 150	24 039	20 440	23 209	21 628	20 066
200 000	22 357	20 008	23 824	29 966	29 634	34 522	30 482	32 394	32 128	28 870

Nos efforts pour attirer et maintenir en poste au Manitoba de nouveaux talents, comme des professionnels de la santé, qui sont souvent hautement qualifiés et en demande partout au pays, sont freinés par le niveau d'impôt sur le revenu des particuliers à revenu moyen et élevé. Comparativement à l'Ontario et aux provinces de l'Ouest, la tranche d'imposition la plus élevée du Manitoba commence à un niveau de revenu beaucoup plus faible. Par exemple, un résident du Manitoba qui gagne plus de 70 610 \$ en 2019 a un taux d'imposition marginal beaucoup plus élevé que les contribuables des autres provinces.

En ce qui concerne l'imposition des entreprises, le taux à zéro pour cent des petites entreprises du Manitoba sur les revenus jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par année est le taux le plus bas au pays. Le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés au Manitoba est également concurrentiel à 12 % comparativement à celui des autres provinces.

Toutefois, le Manitoba s'inscrit parmi quelques autres provinces (avec la C.-B., l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec) qui imposent un impôt sur la masse salariale des employés d'une société, appelé au Manitoba l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Bien que cet impôt comprenne une exemption pour une masse salariale inférieure à 1,25 million de dollars, il est souvent cité par le milieu des affaires comme un facteur dissuasif à l'embauche.

La résolution de ces problèmes de compétitivité fiscale est un élément important de notre engagement à améliorer la qualité de vie des Manitobains. Compte tenu de l'ampleur du défi, les changements apportés au régime fiscal doivent être pris en compte dans le contexte plus large de nos objectifs d'équilibre budgétaire, d'intégrité fiscale et de soutien à nos concitoyens les plus vulnérables tout en développant notre économie et en créant des emplois. Nous croyons qu'il est possible de réduire à la fois le déficit et les impôts. Il n'est pas nécessaire que ce soit un choix. En fait, l'établissement d'un cadre financier solide pour le Manitoba exige que nous fassions les deux.

Comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2018, les redevances sur le pétrole et le gaz et la taxe de production font également l'objet d'un examen afin de s'assurer que le secteur des produits de base du Manitoba est en mesure de livrer concurrence dans un marché où les prix des produits de base sont fixés à l'échelle mondiale et influencés par les activités qui se font dans nombre d'autres pays et provinces.

Tranches et taux d'imposition sur le revenu des particuliers, 2019

Province	Tranche supérieure	Taux d'imposition
Manitoba	70 610 \$	17,40 %
Saskatchewan	129 214 \$	14,50 %
Alberta	314 928 \$	15,00 %
Colombie-Britannique	153 900 \$	16,80 %
Ontario	220 000 \$	20,53 %

Taux d'imposition provinciaux et territoriaux sur les bénéficiaires des sociétés, 2019

Province ou territoire	Taux d'imposition des petites entreprises	Taux général
Manitoba	0,0 %	12,0 %
Alberta	2,0 %	12,0 %
Saskatchewan	2,0 %	12,0 %
Colombie-Britannique	2,0 %	12,0 %
Yukon	2,0 %	12,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	3,0 %	15,0 %
Nouvelle-Écosse	3,0 %	16,0 %
Nouveau-Brunswick	2,5 %	14,0 %
Ontario	3,5 %	11,5 %
Nunavut	4,0 %	12,0 %
Territoires du Nord-Ouest	4,0 %	11,5 %
Île-du-Prince-Édouard	3,5 %	16,0 %
Québec	6,0 %	11,6 %

RÉDUIRE LA BUREAUCRATIE

La création d'un système de réglementation efficient, efficace et transparent fait partie du plan du gouvernement visant à rebâtir l'économie provinciale et à rétablir les services publics dont dépendent les Manitobains. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement est en train d'institutionnaliser un cadre de gouvernance afin de créer une véritable responsabilisation à l'égard des règles et des processus que les municipalités, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les particuliers sont tenus de suivre.

Appelées obligations administratives, ce sont les règles que les Manitobains doivent respecter pour accéder aux programmes ou services gouvernementaux, exploiter une entreprise ou participer à des activités réglementées. Dans bien des cas, les obligations administratives peuvent être plus coûteuses pour les organisations et les particuliers qu'une taxe ou que des frais versés directement au gouvernement.

En juin 2017, le Manitoba a adopté la Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation qui a créé le cadre réglementaire le plus exhaustif d'Amérique du Nord dans ce domaine. Dans le même ordre d'idées que les processus mis en œuvre pour les dépenses

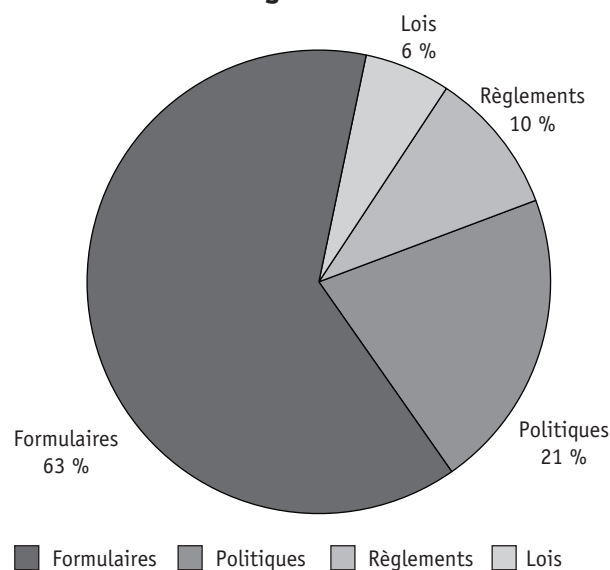
gouvernementales, la Loi exige du gouvernement qu'il fasse un suivi du nombre d'obligations administratives existantes et de là où elles se trouvent. Un système de base de données pangouvernemental et de nouveaux outils utilisés pour estimer les coûts de la réglementation pour les intéressés et le gouvernement appuieront la mise en œuvre de la Loi.

Une mesure de référence exhaustive réalisée le 1^{er} avril 2016 a révélé que le Manitoba comptait 948 599 obligations dans plus de 12 000 lois, règlements, politiques et formulaires.

Après avoir terminé cet inventaire, le gouvernement a entrepris un examen ciblé pour déterminer lesquelles de ces obligations étaient trop normatives, mal conçues, redondantes, contradictoires ou désuètes. Par suite de cette analyse, notre gouvernement a déjà réduit de 2,6 % le nombre total d'obligations administratives, lesquelles passent de 948 599 à 924 180.

Nous continuerons d'examiner les obligations administratives actuelles afin d'éliminer celles qui n'ajoutent aucune valeur économique, sociale ou environnementale, et qui coûtent des millions de dollars aux Manitobains. Au cours de l'année à venir, plusieurs régimes de réglementation ont été recensés aux fins d'élimination :

Pourcentage des obligations administratives totales par type d'instrument de réglementation



Source : Finances Manitoba

- Nous abrogerons la Loi sur la garantie des maisons neuves peu utile. L'évolution dans le marché du logement a éliminé le besoin d'un nouveau système de réglementation provincial coûteux. Cela annulera la mise en œuvre de plus de 250 nouvelles obligations administratives qui auraient fait augmenter le coût d'une nouvelle maison de plusieurs milliers de dollars.
- Le Règlement sur les articles de literie et les articles rembourrés pris en vertu de la Loi sur la santé publique sera éliminé le 1^{er} janvier 2020. Ce règlement, qui renferme plus de 240 obligations administratives et génère plus de 1,5 million de dollars en frais pour le gouvernement, fait double emploi avec la réglementation fédérale déjà en place. L'abrogation de la réglementation appuie l'engagement du Manitoba à éliminer les obstacles techniques au commerce et à respecter ses obligations en vertu de l'Accord de libre-échange canadien.

Ces mesures permettent de s'assurer que les obligations administratives sont justifiables et de réduire les coûts de conformité pour les intéressés. En suivant ces principes, le gouvernement aidera les entreprises, les organismes sans but lucratif et les administrations municipales à dégager du temps et de l'argent qu'ils pourront consacrer à leur clientèle et à leurs électeurs plutôt qu'aux formulaires provinciaux. C'est aussi la voie de la prospérité.

DIFFICULTÉS INATTENDUES

Outre les pressions exercées par l'augmentation continue des dépenses dans les principaux ministères, notre gouvernement a hérité de l'ancien gouvernement une série de problèmes financiers non divulgués ou sous-estimés, ce qui a entraîné des « difficultés inattendues » qui entravent notre progression sur la voie de l'équilibre budgétaire. Certaines de ces questions sont abordées ailleurs dans les présents documents budgétaires, mais en voici tout de même quelques exemples :

- **Service des communications de la Sécurité publique** – Pendant nombre d'années, le gouvernement précédent a tout simplement ignoré les services de communication d'urgence au Manitoba; notre gouvernement a annoncé que le service de communications de la sécurité publique désuet serait remplacé, à un coût prévu de 380 millions de dollars.
- **Préservation du palais législatif** – L'édifice du palais législatif du Manitoba appartient à tous les Manitobains. De nombreuses réparations de base ont été ignorées, comme la préservation de l'intégrité structurale de l'édifice. Construit en 1913, son entretien a été négligé pendant plusieurs décennies, les travaux d'entretien de plus de 150 millions de dollars étant constamment reportés. Des réparations majeures et coûteuses ont été ignorées, et il est maintenant devenu urgent d'agir pour éviter que ce bâtiment historique ne se détériore de façon permanente. Nous déposerons bientôt un projet de loi pour veiller à ce que les réparations nécessaires soient effectuées.
- **Fonds et réserves** – Notre gouvernement a découvert récemment que bon nombre de nos soi-disant « réserves » et « fonds » n'existent en fait que sur papier, et n'ont maintenu qu'un solde théorique au bilan, puisqu'aucune somme d'argent n'a jamais été mise de côté pour utilisation aux fins prévues. Nous avons recensé plus de 20 fonds et réserves totalisant plus de 90 millions de dollars qui ne sont pas réellement des « fonds et réserves » au sens où toute personne ordinaire le conçoit, et nous travaillons à élaborer des plans pour corriger cette situation au fil du temps.
- **Mauvaises pratiques commerciales** – Trop souvent, le gouvernement précédent a conclu des contrats sans appel d'offres à des conditions douteuses et inappropriées, comme l'a soulevé le vérificateur général à de nombreuses occasions. Nous prenons des mesures pour remédier à ces contrats douteux afin que les contribuables économisent les coûts engendrés par ce comportement inapproprié.
- **Capacité de vérification judiciaire** – Il est de l'intérêt des contribuables manitobains que les deniers publics soient utilisés à bon escient dans l'ensemble du gouvernement. Nous savons qu'une expertise comptable judiciaire solide et proactive est un outil important pour, d'une part, favoriser la responsabilisation, mais aussi pour confirmer que le gouvernement central surveille les dépenses et les engagements. Nous avons pris des mesures pour renforcer notre équipe de vérification interne en collaboration avec des vérificateurs judiciaires externes, qui procèdent actuellement à l'examen de diverses allégations d'irrégularités financières ayant une incidence sur le gouvernement.
- **Les poches des contribuables ne sont pas trouées** – Nous considérons avec inquiétude la réticence des gouvernements fédéral et des administrations municipales, ainsi que des commissions scolaires, à ne pas entreprendre le même travail acharné que nous faisons pour trouver des façons plus efficaces d'améliorer les résultats sans augmenter les dépenses, plutôt que de choisir la voie facile traditionnelle consistant à augmenter le fardeau fiscal des Manitobains. Nous sommes opposés à cette façon de faire, qui a tendance à vider les poches des Manitobains. Nous faisons notre part pour que ces poches soient bien remplies et nous espérons que d'autres prendront également des mesures similaires afin de soutenir les Manitobains

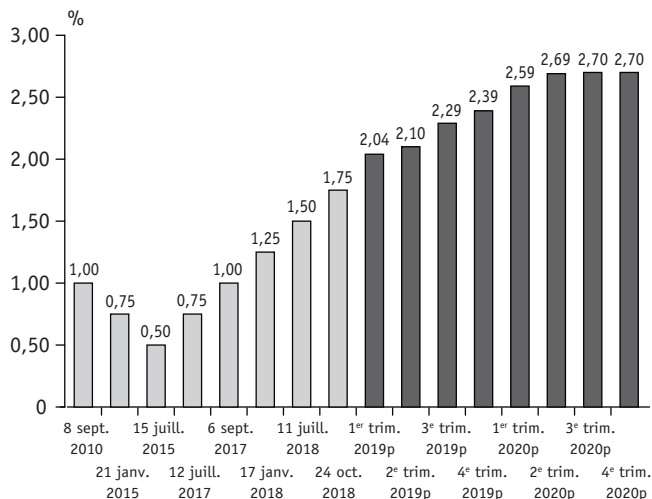
NUAGES À L'HORIZON

Nous avons souvent fait part de la nécessité d'être prêts à nous attaquer à d'importants enjeux économiques pour la réalisation de notre cadre financier, notamment la hausse des taux d'intérêt et la perturbation des échanges commerciaux. Bien que nous soyons fiers des progrès que nous avons réalisés au cours des trois dernières années, nous continuons d'afficher d'importants déficits insoutenables et nous n'avons qu'une maigre latitude financière pour absorber les chocs financiers sans compromettre davantage notre cote de crédit, d'où l'importance de rétablir notre santé financière afin d'être en mesure de surmonter de tels événements futurs.

Risque de taux d'intérêt

Le montant total des emprunts, des garanties de prêt et des autres obligations a considérablement augmenté sous le gouvernement précédent, atteignant plus de 50 milliards de dollars. Ce fardeau exerce une immense pression sur les finances publiques, plus particulièrement au vu de l'augmentation des taux d'intérêt. Une augmentation de seulement un point de pourcentage des coûts d'emprunt totaux ferait augmenter les coûts d'emprunt du Manitoba de près d'un demi-milliard de dollars, ce qui doublerait notre déficit prévu actuel.

Taux d'intérêt cible, réel et prévisionnel de la Banque du Canada, sept. 2010 au 4^e trimestre 2020p



p - prévisions

Sources : Banque du Canada et examen des prévisions économiques de Finances Manitoba

La Banque du Canada a augmenté son taux d'intérêt de référence à cinq reprises au cours des 18 derniers mois. D'autres augmentations sont prévues, et les prévisions économiques du secteur privé annoncent une hausse chaque trimestre au cours des 21 prochains mois

Risques liés au commerce

Le Manitoba bénéficie grandement du libre-échange, tant au Canada qu'à l'étranger. Les exportations de biens et de services vers d'autres pays représentaient 24 % du PIB du Manitoba en 2017. De ces exportations, 64 % ont été expédiées aux États-Unis en 2017, tandis que 10 % ont été expédiées en Chine. Au Canada, les exportations de biens et de services du Manitoba vers d'autres provinces représentaient 27 % du PIB du Manitoba en 2017.

Les risques, en particulier le protectionnisme croissant, portent notamment sur les emplois et les investissements créés par le libre-échange au Manitoba. La preuve de ce risque a été faite en 2018, lorsque les États-Unis ont imposé des tarifs sur les produits d'acier et d'aluminium à un certain nombre de pays, dont le Canada, lequel a par la suite adopté

des mesures tarifaires de représailles à l'égard d'un vaste éventail de produits américains. Ces mesures ont perturbé les chaînes d'approvisionnement hautement intégrées partout en Amérique du Nord.

En plus du maintien des tarifs douaniers, la ratification de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) aux États-Unis pourrait être difficile en raison d'une division du Congrès, ce qui ajouterait à l'incertitude pour les entreprises manitobaines. D'autres perturbations importantes sur le plan du commerce sont prévues en 2019, notamment les différends commerciaux persistants entre les États-Unis et la Chine, les négociations sur le Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et un affaiblissement supplémentaire des institutions de l'Organisation mondiale du commerce, qui ont auparavant assuré la stabilité et réduit les risques pour les entreprises actives dans l'économie mondiale.

Le Manitoba sera également touché par les obstacles au commerce interprovincial. En réponse, le Manitoba a assumé un rôle de premier plan en s'efforçant d'éliminer ces obstacles, de faire croître l'économie et de créer des emplois partout au pays.

Enfin, la question de la compétitivité fiscale transfrontalière est particulièrement importante pour les entreprises manitobaines. En 2018, les États-Unis ont apporté d'importantes modifications fiscales qui ont fait pencher la fiscalité des entreprises en leur faveur.

Plus particulièrement, le taux de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés aux États-Unis a été ramené de 35 % à 21 %, et les entreprises sont maintenant autorisées à passer entièrement en charges certaines dépenses en immobilisations.

Les taux combinés d'imposition du revenu des sociétés au niveau des États et au niveau fédéral ont été ramenés d'environ 38,9 % à 25,8 %, ce qui est maintenant inférieur au taux d'imposition combiné canadien et provincial de 26,8 % (ou 27 % au Manitoba).

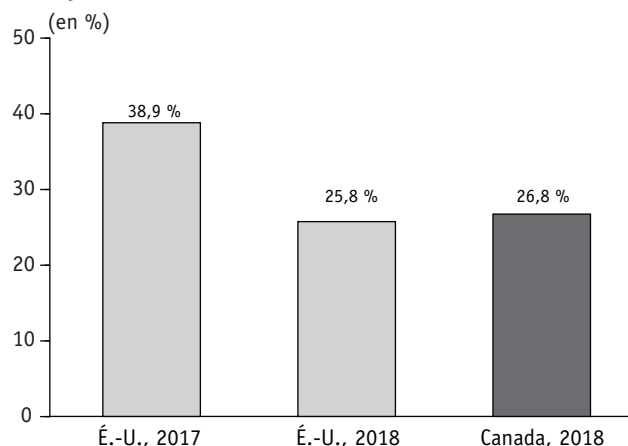
Par rapport au niveau des États, le taux général d'imposition du revenu des sociétés au Manitoba (12 %) est supérieur à celui des principaux États du Midwest, mais demeure concurrentiel par rapport à ses voisins, même s'il est combiné aux nouveaux taux fédéraux.

Plus précisément, le taux d'imposition de 0 % sur le revenu des petites entreprises jusqu'à concurrence de 500 000 \$ – le taux le plus bas au Canada – est très concurrentiel par rapport aux États américains voisins, comme le Dakota du Nord, le Wisconsin, l'Illinois et le Minnesota.

Par suite des réductions d'impôt mises en œuvre aux États-Unis, le taux d'imposition effectif sur les nouveaux investissements des entreprises aux États-Unis a également été abaissé, passant d'environ 29,8 % à 18,7 %, comparativement à 17 % au Canada. Les entreprises tiendront souvent compte du taux d'imposition effectif qui, en plus des taux d'imposition fédéraux et provinciaux, comprend aussi les déductions pour amortissement, les mesures de compensation de la taxe de vente et les crédits d'impôt à l'investissement, entre autres éléments. En réponse aux mesures américaines, le gouvernement du Canada a annoncé à l'automne 2018 des mesures qui accélèrent la capacité des entreprises canadiennes de passer en charges certains investissements. On estime que ces mesures réduiront le taux effectif marginal d'imposition combiné fédéral-provincial sur les nouveaux investissements des entreprises de 17 % à 13,8 %.

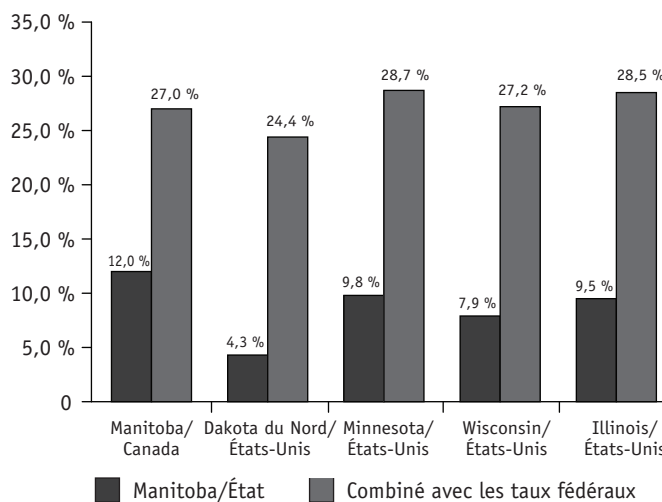
Bien que les impôts à payer ne soient que l'un des nombreux facteurs que les entreprises prennent en considération lorsqu'elles décident où investir ou exercer leurs activités, l'ampleur de la réduction fiscale américaine, même si elle est temporaire, est si importante qu'elle peut à elle seule influencer sur les décisions en matière d'investissement et d'autres composantes, causant un préjudice à long terme à l'économie canadienne.

Taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés Taux combinés du Canada, des États-Unis et des provinces et états



Source : Finances Canada

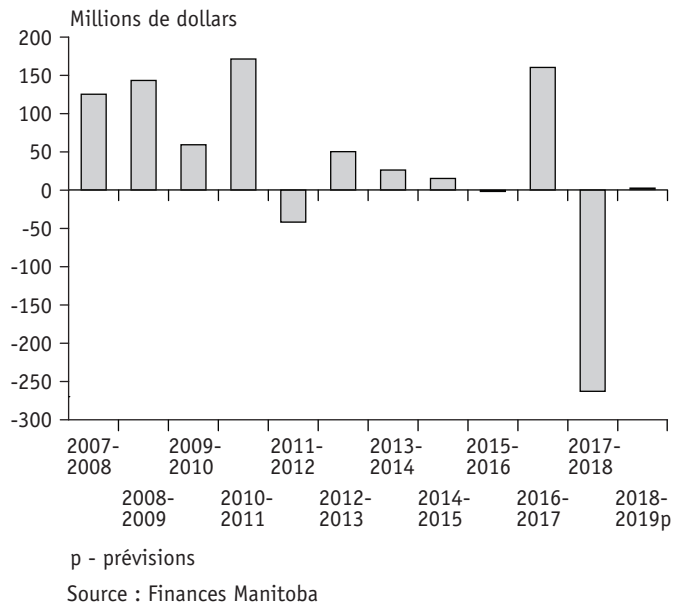
Taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés du Manitoba et de certains états américains, et combinés avec les taux fédéraux



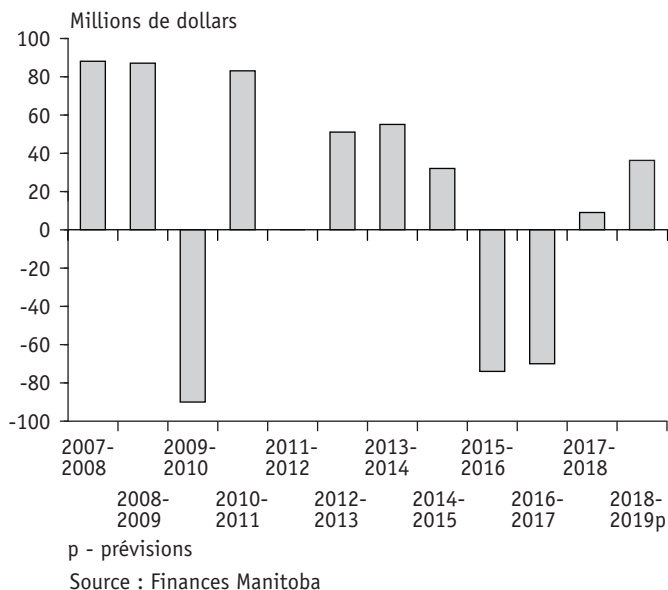
Source : Finances Manitoba

Volatilité des recettes de l'impôt sur le revenu et d'autres sources

Écart entre le budget et les recettes réelles de l'impôt sur le revenu des particuliers du Manitoba, 2007-2008 à 2018-2019p



Écart entre le budget et les recettes réelles de l'impôt sur les bénéfices des sociétés du Manitoba, 2007-2008 à 2018-2019p



La volatilité des recettes fiscales complique l'exercice budgétaire, surtout lorsque la cause de la volatilité n'est pas recensée avant la fin de l'exercice. Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représentent 22 % du total des recettes, devraient augmenter d'environ 8 %. La croissance est attribuable en partie au recouvrement du revenu découlant de l'incidence négative de l'instauration d'un taux d'imposition du revenu supérieur plus élevé au fédéral qui a entraîné le transfert des revenus d'un exercice à l'autre, comme l'indiquent les comptes publics de 2017-2018. Comme il est indiqué dans le graphique, ce changement de politique fédérale et la réaction économique ont engendré au Manitoba la plus importante fluctuation d'un exercice à l'autre des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours de la dernière décennie.

Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés ont diminué, en raison principalement des mesures fiscales annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 du gouvernement fédéral. Ces mesures ont instauré la déduction pour amortissement accéléré à l'intention des fabricants et d'autres intervenants du marché, ce qui profite automatiquement aux entreprises du Manitoba en permettant des radiations plus élevées des investissements en capital. Bien qu'elles aideront à améliorer la capacité concurrentielle des entreprises du Manitoba et à contrebalancer les mesures fiscales favorisant les entreprises aux États-Unis, ces économies d'impôt auront une incidence financière négative sur les revenus du Manitoba. Elle neutralisera largement toute croissance des recettes fiscales provenant des bénéfices des sociétés.

Les variations des revenus peuvent également être déclenchées par des ajustements économiques et d'austérité financière sur les marchés. Par exemple, après la récession de 2008, les sociétés ont utilisé leurs pertes pour recouvrer l'impôt sur le revenu des sociétés payé au cours des années antérieures au moyen du report rétrospectif des pertes. Cela a entraîné une baisse importante des recettes fiscales sur les revenus des sociétés au Manitoba en 2009-2010, une fois que les données fiscales de 2009 ont été fournies à la province.

Le tableau suivant présente certains des risques associés aux prévisions de recettes pour 2019-2020 en fonction des fluctuations des niveaux sous-jacents de l'activité économique.

Composante	Points sensibles pour 2019-2020
Total des recettes	129 millions de dollars pour chaque variation d'un point de pourcentage de la croissance du PIB nominal du Manitoba
Transfert canadien en matière de santé	39 millions de dollars pour chaque variation de 0,1 % dans la part de la population manitobaine
Impôt sur le revenu des particuliers	36 millions de dollars pour chaque variation d'un point de pourcentage du revenu des particuliers
Impôts sur les bénéfices des sociétés	27 millions de dollars pour chaque variation de 0,1 % dans la part du Manitoba sur les bénéfices des sociétés à l'échelle nationale
Revenus de la taxe de vente	24 millions de dollars pour une variation d'un point de pourcentage de la taxe sur les ventes au détail
Péréquation	19 millions de dollars pour chaque variation de 0,1 % de la part du Manitoba dans le paiement total de la péréquation
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	14 millions de dollars pour chaque variation de 0,1 % de la part de la population manitobaine
Taxe sur les transferts fonciers	6 millions de dollars par tranche de 500 logements neufs et usagés qui changent de propriétaire
Impôt sur les bénéfices des sociétés	6 millions de dollars pour chaque variation d'un point de pourcentage de la croissance des bénéfices des sociétés à l'échelle nationale
Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire	5 millions de dollars pour chaque changement d'un point de pourcentage de la croissance de la masse salariale
Taxes sur les carburants	Variation de 4 millions de dollars pour chaque variation d'un point de pourcentage de la croissance du PIB réel

Croissance économique

Selon les prévisions les plus récentes, la croissance de l'économie du Canada et du Manitoba devrait ralentir au fil du temps. Les guerres commerciales mondiales et les conflits protectionnistes peuvent avoir des répercussions négatives sur l'économie du Manitoba. Compte tenu du nombre croissant de travailleurs de la génération du baby-boom qui quittent le marché du travail chaque année, la croissance devrait demeurer relativement lente à moyen terme. Enfin, les retards fédéraux dans l'approbation réglementaire d'infrastructures essentielles comme les pipelines, les lignes de transport d'électricité à haute tension et les grands projets de protection contre les inondations réduisent non seulement le potentiel économique pour l'avenir, mais aussi la réputation et la bonne volonté des entreprises canadiennes.

Le ralentissement de la croissance économique a d'importantes répercussions sur les entreprises et les ménages, de sorte qu'il est plus difficile pour les gouvernements de relever les défis budgétaires. Comme on l'a vu, si la croissance du PIB nominal diminue de 1,0 % par rapport aux prévisions, les revenus du gouvernement du Manitoba chuteront d'environ 129 millions de dollars.

Inflation

Une pression croissante s'exerce sur les coûts alors que l'inflation est en voie d'atteindre son taux de croissance le plus élevé depuis 2011. Cette hausse fera augmenter les coûts de fonctionnement et de programme, ce qui exercera des pressions supplémentaires sur la Banque du Canada pour qu'elle hausse les taux d'intérêt.

Données démographiques

L'augmentation du taux de croissance démographique au Manitoba accroît la demande en services gouvernementaux. La croissance constante de la population, soutenue par de solides niveaux de migration nette et un nombre plus élevé de naissances, a créé certains défis uniques :

- le Manitoba compte la proportion la plus élevée d'enfants d'âge scolaire au Canada (de 6 à 18 ans);
- le Manitoba compte la proportion la plus élevée de jeunes (de 15 à 24 ans);
- le Manitoba compte la proportion la plus élevée de personnes d'âge collégial (de 18 à 24 ans);
- le Manitoba compte la troisième population d'enfants d'âge préscolaire en importance et la troisième population d'enfants de deux ans ou moins en importance au pays.

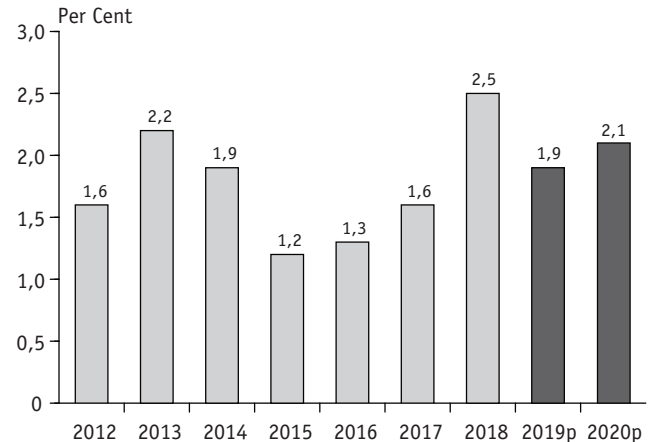
Modifications réglementaires et fiscales fédérales

Les revenus fiscaux du Manitoba peuvent être grandement influencés par des changements unilatéraux de l'impôt fédéral sur le revenu, ce qui a des effets souvent imprévisibles. Notre gouvernement a reçu un rappel frappant de cette situation l'année dernière. Lorsque le gouvernement fédéral a haussé le taux d'imposition le plus élevé des particuliers, qui est passé de 29 % à 33 % pour l'année d'imposition 2016, nous avons été témoins d'une activité importante au chapitre du transfert des revenus, qui a eu une incidence négative de près d'un quart de milliard de dollars sur nos recettes fiscales en 2017-2018, ce qui a représenté environ le tiers de notre déficit prévu.

On s'attend également à ce que les changements apportés récemment à l'impôt fédéral aient une incidence accrue sur les finances provinciales, notamment :

- Les changements fédéraux unilatéraux visant l'imposition des sociétés privées devraient avoir des répercussions sur les recettes fiscales provinciales, répercussions dont nous connaissons mieux l'ampleur et la signification à la fin de 2019 et au début de 2020, à mesure que l'information sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés sera disponible.
- À l'automne 2018, le gouvernement fédéral a accéléré le calendrier d'amortissement de certaines catégories d'immobilisations afin de contrer les réductions d'impôt du gouvernement américain en 2018. Bien que la dépréciation accélérée des investissements en immobilisations soit avantageuse pour les fabricants du Manitoba, elle devrait coûter à la province jusqu'à 60 millions de dollars en baisse des recettes fiscales en 2019-2020.
- Même si la nouvelle réglementation fédérale sur le logement vise les marchés régionaux du logement en Ontario et en Colombie-Britannique, elle a également une incidence au Manitoba, car elle comprend une simulation de crise sur tous les prêts hypothécaires assurés et de nouvelles règles pour la déclaration des exemptions pour gains en capital sur les résidences principales. Ce problème est renforcé par l'application de « frais de croissance » par la Ville de Winnipeg.

Indice des prix à la consommation du Manitoba, 2012-2020p



p - prévisions

Sources : Statistique Canada et examen

des prévisions économiques de Finances Manitoba

- Le gouvernement fédéral impose sa taxe sur le carbone aux ménages et aux entreprises du Manitoba à compter du 1^{er} avril 2019, une taxe progressive qui atteindra 50 \$ la tonne d'ici 2022. Notre plan manitobain aurait obtenu de meilleurs résultats pour le climat à moindre coût que l'approche fédérale. Les intervenants, y compris les petites et les grandes entreprises, se sont dits très préoccupés du fait que la taxe fédérale sur le carbone impose de nouveaux coûts sans fournir de moyens significatifs pour les aider à réduire leurs émissions. Cela aura une incidence sur le rendement économique et la compétitivité du Manitoba au-delà de nos frontières.

Régime de transferts fédéraux complexes

Le gouvernement fédéral verse des fonds aux provinces et aux territoires dans le cadre d'un certain nombre d'ententes de financement, dont bon nombre sont accordées pour une durée limitée, à frais partagés ou sur une base conditionnelle, pour appuyer des secteurs de programme précis. À l'heure actuelle, plus de 30 de ces ententes, totalisant un peu plus de 500 millions de dollars pour le Manitoba en 2017-2018, représentent environ 3 % des revenus totaux de la Province. Bien que ces fonds constituent une importante contribution à notre bénéfice net, ils pourraient être source de contraintes et de pressions financières pour la Province, particulièrement dans le cas des ententes à frais partagés ou de durée limitée. De plus, le nombre et la complexité de ces autres ententes créent souvent d'importantes obligations administratives, des obligations de suivi et de déclaration pour la province.

S'attaquer aux problèmes complexes d'aujourd'hui exige une coordination entre les différents ordres de gouvernement. L'intervention et le mécanisme de financement les plus appropriés varieront selon les circonstances. Cependant, les restrictions imposées au financement doivent être réduites le plus possible afin de répondre efficacement aux besoins uniques des Manitobains. Un financement fédéral adéquat, et idéalement inconditionnel, permet au Manitoba de concevoir et d'offrir des programmes et des services en fonction des besoins et des priorités de ses citoyens.

Malheureusement, le gouvernement fédéral a choisi d'appliquer une approche ciblée pour certains volets de son appui à la prestation des services de santé. Plutôt que de maintenir le taux de croissance de 6 % par année du Transfert canadien en matière de santé, le gouvernement fédéral a offert aux provinces et aux territoires 11 milliards de dollars sur 10 ans en financement ciblé pour les soins à domicile (six milliards de dollars) et les services de santé mentale (cinq milliards de dollars). Il en résulte un important écart de financement entre ce que le Manitoba perdra en raison de la réduction de l'indexation du Transfert canadien en matière de santé (2,25 milliards de dollars sur dix ans) et ce qu'il recevra grâce au financement ciblé (400 millions de dollars sur dix ans). De plus, le gouvernement fédéral a fourni un financement inadéquat aux collectivités autochtones du Manitoba.

Revenus de Manitoba Hydro

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement précédent a aidé Manitoba Hydro à entreprendre un certain nombre de projets d'immobilisations de grande envergure. Bien que la Régie des services publics ait approuvé la centrale électrique de Keeyask et la ligne de transmission Manitoba-Minnesota, le projet de la ligne de transmission Bipolaire III a été exclu de l'examen de la Régie des services publics. Les Manitobains ont été amenés à tort à croire que ces projets assureraient un avenir serein et stable à Manitoba Hydro. Nous avons commandé un rapport d'expert pour examiner la validité de l'analyse de rentabilisation de cette expansion, déterminer si des mécanismes de surveillance adéquats étaient en place pour protéger les Manitobains et suggérer des améliorations. Le rapport sera publié dès qu'il sera terminé.

Les coûts de portage associés à la nouvelle centrale électrique de Keeyask (finances, amortissement, impôt sur le capital, frais d'exploitation et d'administration et redevances d'utilisation d'énergie hydraulique) commencent à s'appliquer aux multiples dates de mise en service allant d'août 2021 à août 2022. L'exercice 2023-2024 sera la première année complète de la centrale de Keeyask, et une part importante des coûts de portage ayant une incidence sur le revenu net. De plus, la ligne de transmission Manitoba-Minnesota devrait être en service en mai 2020 et la portion américaine de la ligne devrait être en service en juin 2020. Les coûts de portage de ces installations ont également une incidence sur le revenu net. Les coûts de portage totaux de la centrale et des lignes de transmission connexes atteindront un sommet d'environ 700 millions de dollars en 2023-2024.

Centrale électrique de Keeyask et lignes de transmission connexes

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	(en millions de dollars)										
Total des coûts de portage	16	24	32	39	133	323	617	704	698	692	682

Source : Manitoba Hydro

Les coûts de portage, bien qu'importants, pourraient être compensés par de nouvelles sources de revenus provenant d'une capacité de production accrue (par exemple, environ 275 millions de dollars en 2023-2024 provenant de la production additionnelle de Keeyask) ainsi que par des ententes de vente d'énergie avec Minnesota Power (à compter de 2020), Xcel Energy (à partir de 2021) et SaskPower (à compter de 2022).

Au bout du compte, l'impact futur prévu sur le revenu net de Manitoba Hydro ne peut être établi avec exactitude, compte tenu de notre incapacité à bien cerner les nouvelles sources de revenus prévues, ainsi que du nombre de variables imprévisibles qui peuvent avoir une incidence importante sur le revenu net, notamment la hausse des taux de la Régie des services publics, les taux d'intérêt, les conditions météorologiques, la croissance de la charge intérieure, les prix à l'exportation et les niveaux d'eau.

À titre d'exemples, sur une base annuelle :

- les conditions hydrauliques peuvent avoir une incidence sur le revenu net projeté d'environ 400 millions de dollars entre le 10^e et le 90^e centile des revenus nets d'exportation dans des conditions de débit historiques sur 105 ans;
- des températures hivernales plus chaudes ou plus froides peuvent avoir une incidence sur le revenu net projeté d'environ 60 millions de dollars;
- une baisse ou une hausse de 1 % des taux d'intérêt peut avoir une incidence de plus ou moins 30 millions de dollars sur les revenus nets;
- des prix à l'exportation supérieurs ou inférieurs à ceux utilisés dans les hypothèses budgétaires peuvent produire une variation pouvant atteindre 50 millions de dollars.

Par conséquent, le rendement financier de Manitoba Hydro est l'un des plus grands risques dans notre capacité d'équilibrer notre budget.

METTRE L'ACCENT SUR DES RÉSULTATS POSITIFS ET FONDÉS SUR DES DONNÉES PROBANTES

Contexte du changement : Mesure des progrès du gouvernement

Au cours des trois dernières années, notre gouvernement s'est efforcé de faire du Manitoba la province où la situation s'est le plus améliorée. La réalisation de cette stratégie pangouvernementale exige un changement de démarche qui demande notamment aux fonctionnaires provinciaux de transformer leur façon de travailler et leur culture générale. Ce virage permettra aux fonctionnaires de devenir plus novateurs et de mettre davantage l'accent sur les résultats à mesure qu'ils fournissent des services aux Manitobains.

Pour relever ce défi, nous avons commencé à élaborer en 2017 une vision stratégique de la fonction publique, en encourageant nos employés à relever les défis et à placer l'innovation au cœur de leur tâche afin d'obtenir des résultats positifs pour les Manitobains.

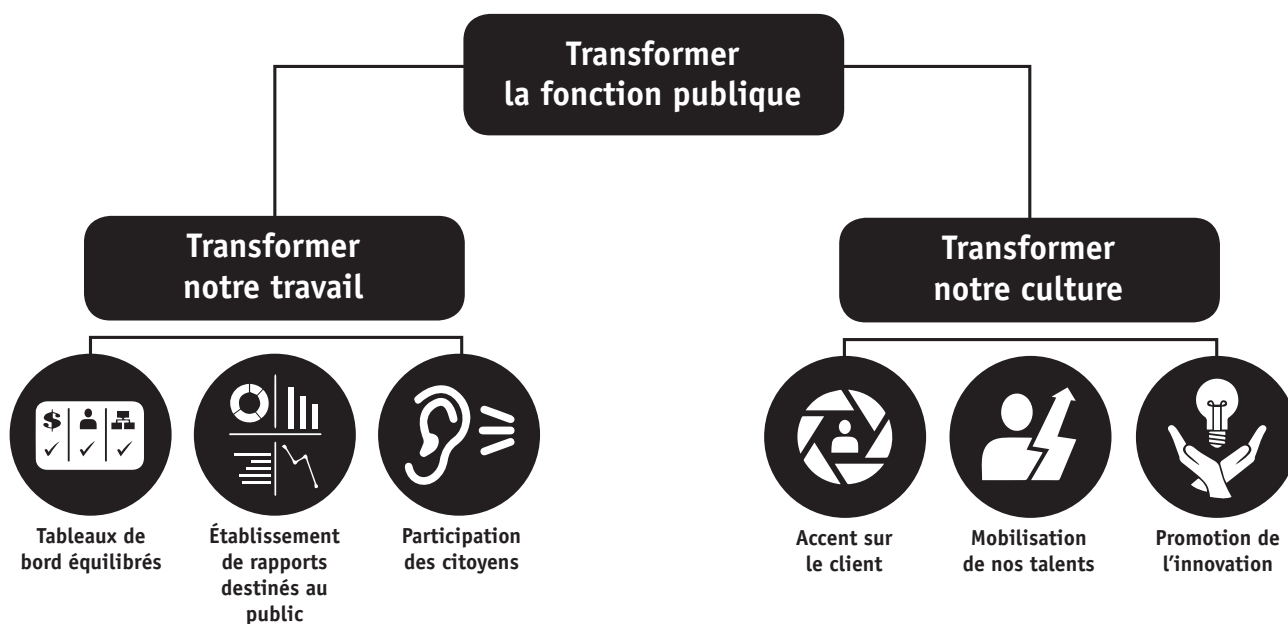
Qu'est-ce qu'un tableau de bord équilibré?

Un tableau de bord équilibré est un outil opérationnel qui montre ce qu'une organisation veut accomplir – ses grandes priorités – et comprend les mesures sur lesquelles elle doit se concentrer pour réussir. Le tableau comprend également des mises à jour visuelles, comme l'utilisation des couleurs rouge, jaune et vert, pour communiquer facilement les progrès réalisés dans chaque domaine prioritaire. Le rouge signifie « hors cible », le jaune signifie « proche de la cible » et le vert signifie « cible atteinte ».

L'« équilibre » d'un tableau de bord équilibré se rapporte à l'élargissement des mesures de rendement traditionnelles afin d'y inclure notamment les mesures financières, mais aussi des mesures visant les clients, les employés et les processus, qui contribuent toutes à aider une organisation à progresser vers la réalisation de ses priorités.

En adoptant une démarche pangouvernementale, nous avons élaboré un cadre d'action intitulé *Transformer la fonction publique du Manitoba – Une stratégie d'action*. Il met l'accent sur deux volets de travail importants :

1. orienter le travail de la fonction publique sur les résultats par la mise en œuvre de mesures du rendement au moyen de tableaux de bord équilibrés, de rapports publics et de la mobilisation des citoyens;
2. transformer la culture de la fonction publique en mettant l'accent sur le client, en misant sur nos talents et en favorisant l'innovation.



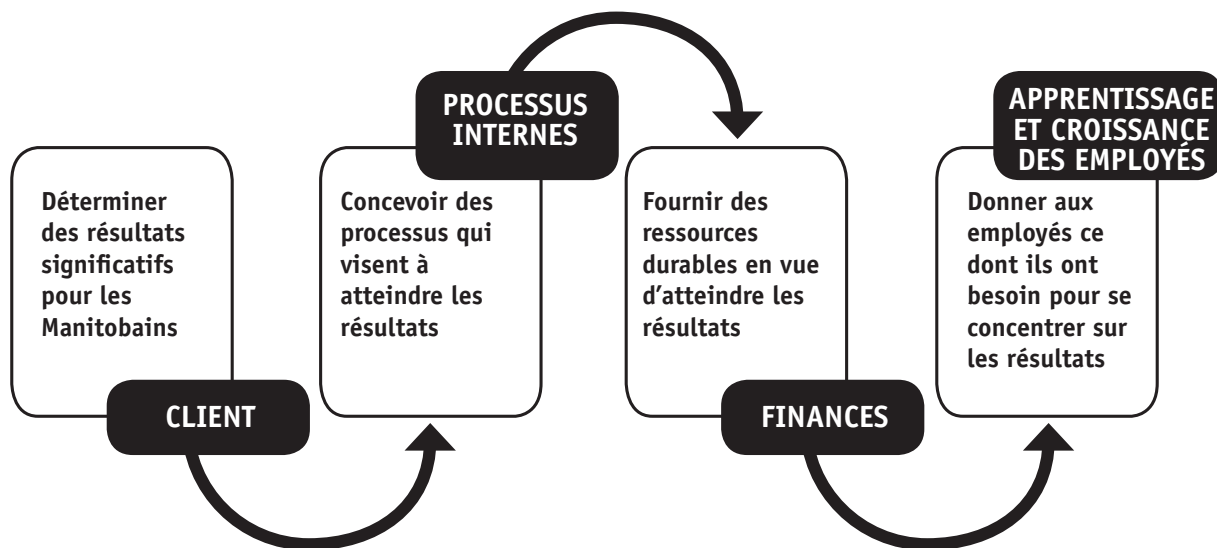
Importance de la mesure du rendement

L'introduction de tableaux de bord équilibrés, une méthode fondée sur des données probantes pour traduire la stratégie en actions mesurables, est essentielle pour transformer le travail de la fonction publique. En mettant l'accent sur quatre principaux domaines de mesure interreliés – CLIENTÈLE, PROCESSUS INTERNES, FINANCES et APPRENTISSAGE ET CROISSANCE DES EMPLOYÉS –, les tableaux de bord utiliseront les mesures de rendement traditionnelles pour brosser un tableau complet et équilibré des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats. Qui plus est, la mesure de rendement transforme les discussions simplistes sur les dépenses en discussions importantes sur les résultats.

Pour que le Manitoba devienne la province où la situation s'améliore le plus au Canada, il faut harmoniser les priorités du gouvernement avec le travail des fonctionnaires. Il faut concentrer nos flux de travail et nos paramètres sur :

- la qualité de vie : améliorer les résultats pour les Manitobains (CLIENTÈLE)
- une gestion plus ingénieuse : prestation de services axés sur les citoyens (PROCESSUS INTERNES)
- l'optimisation des ressources : protéger les résultats financiers du Manitoba (FINANCES)
- la fonction publique : favoriser l'excellence du service aux citoyens (APPRENTISSAGE ET CROISSANCE DES EMPLOYÉS)

La mesure du rendement sera utilisée dans tous les ministères. Ce mode de travail fondé sur des données probantes nous aidera à fonctionner plus efficacement et à mieux répondre aux besoins des Manitobains.



Réalisation de nos promesses

Nous serons le premier gouvernement provincial au Canada à utiliser le système de tableau de bord équilibré dans tous les ministères, et nous rendrons compte publiquement de nos progrès dans l'atteinte des objectifs de rendement du gouvernement. Les mises à jour publiques affichées sur manitoba.ca nous permettront de faire part de nos réussites et de déterminer où nous avons encore du travail à faire, et aussi de parler et de créer ensemble des solutions qui amélioreront les résultats.

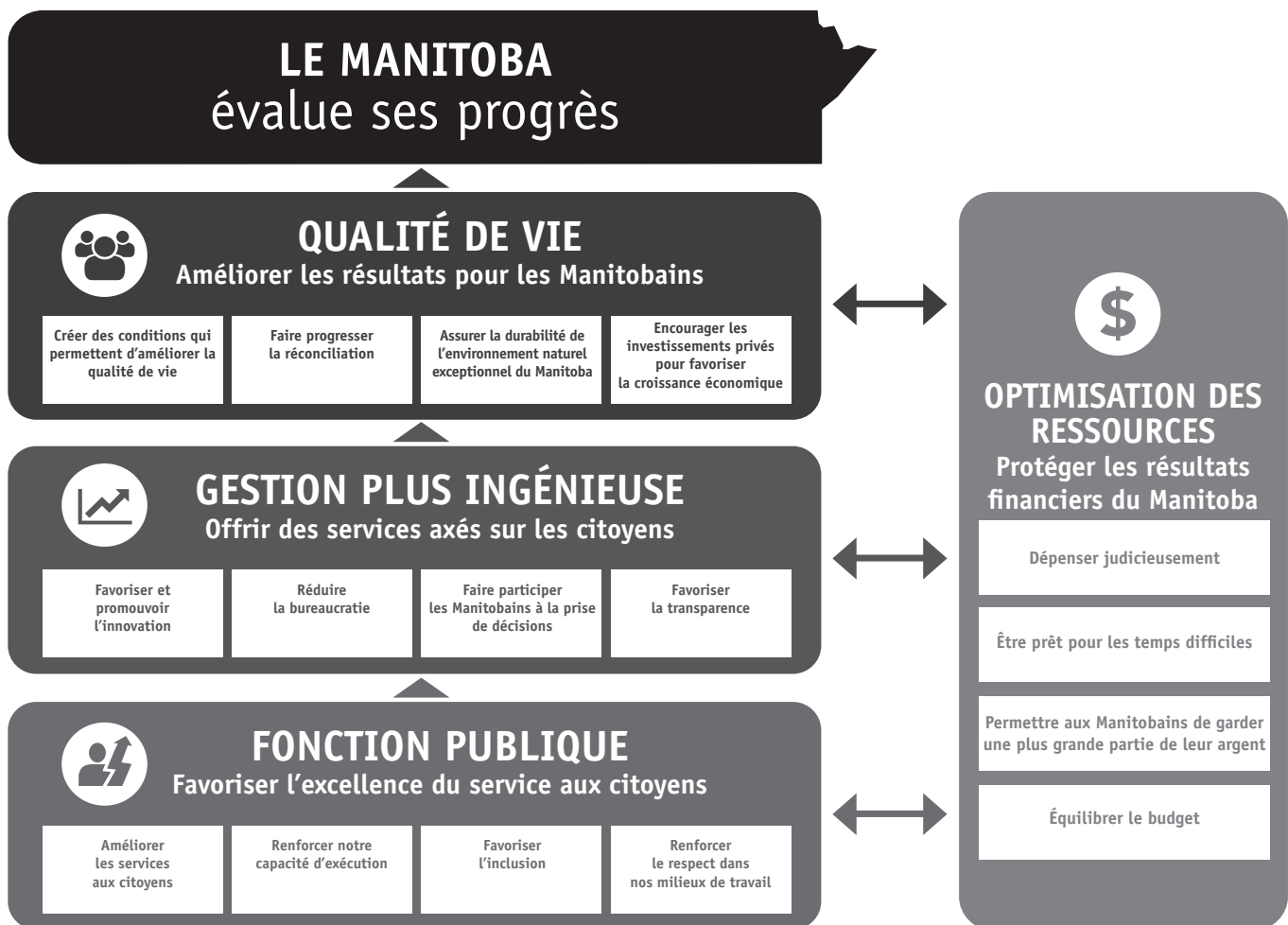
Prochaines étapes

Nous annoncerons notre nouveau tableau de bord équilibré plus tard cette année.

Par la suite, la prochaine étape sera de communiquer les priorités générales du gouvernement à chaque ministère au moyen de tableaux de bord propres à chaque ministère. Au fil du temps, chacun des ministères distribuera d'autres tableaux de bord à ses divisions respectives.

Pour faciliter le déploiement de tableaux de bord équilibrés, les ministères utiliseront un nouveau logiciel de mesure du rendement, qui modernisera la saisie des données, le suivi et les rapports sur le rendement.

En communiquant publiquement les mises à jour des mesures du rendement à l'échelle provinciale, nous améliorerons la compréhension du public et de nos employés quant à l'incidence des services, des programmes et des politiques publics sur les résultats.



Fonds d'apprentissage

À l'instar du concept du Fonds des idées, le budget de cette année consacre deux millions de dollars à un fonds de formation ascendant mis à la disposition de nos fonctionnaires – en particulier ceux de première ligne – pour veiller à ce qu'ils possèdent les compétences, la formation et les aptitudes nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats pour les Manitobains.

Milieus de travail plus sécuritaires

Nous prenons des mesures vigoureuses pour lutter contre le harcèlement en milieu de travail. Grâce à notre démarche qui veille à ne fermer aucune porte et à notre travail continu pour renforcer les politiques, les procédures et la formation, nous poursuivons nos efforts pour veiller à ce que tous les fonctionnaires se sentent en sécurité et respectés dans leur milieu de travail.

ÉVOLUTION VERS UN BUDGET ET DES RÉSULTATS SOMMAIRES

Au cours des 15 dernières années, le Bureau du vérificateur général a souvent critiqué le fait que le Manitoba insistait pour conserver deux ensembles de livres comptables. Par le passé, nous avons publié de l'information financière sous deux formes :

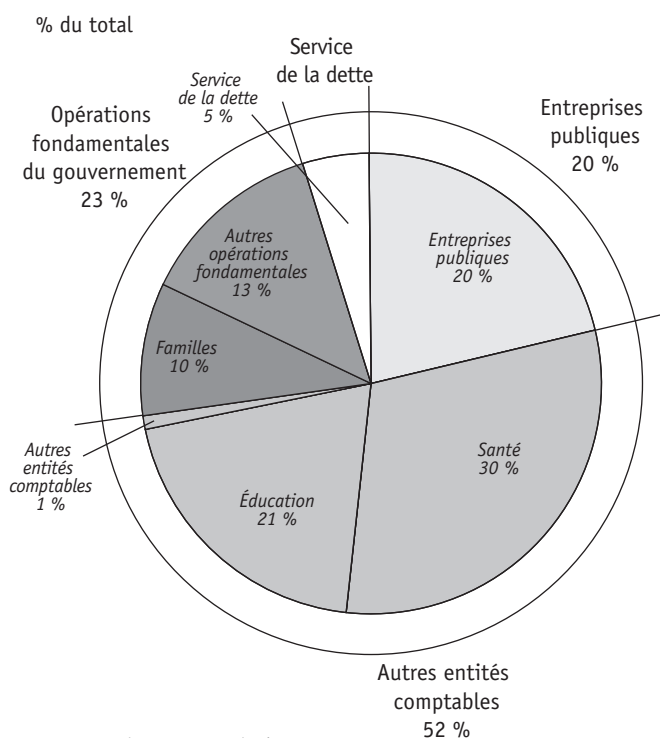
1. États financiers visant les opérations « fondamentales » – un concept artificiel qui ne respectait pas les règles comptables reconnues et qui ne rendait compte que des crédits votés des ministères (une importante mesure financière), mais qui comportait ensuite une série d'affectations arbitraires d'autres revenus et charges. Par exemple, supposons que le gouvernement central a transféré un milliard de dollars à un office régional de la santé. Du point de vue des états financiers visant les opérations fondamentales, la santé afficherait une ligne de dépenses d'un milliard de dollars. Toutefois, si l'office régional de la santé a réellement dépensé 1,2 milliard de dollars et a simplement emprunté 200 millions de dollars à une banque, cette dernière dépense ne serait pas comptabilisée dans les états financiers visant les opérations fondamentales. La présentation des états financiers visant les opérations fondamentales a donné lieu à la présentation d'une image trompeuse, car elle omettait ce qui constitue en fait une majorité écrasante des opérations gouvernementales réelles.
2. États financiers « sommaires » – norme comptable en place dans toutes les provinces canadiennes qui représente un portrait de toutes les entités sous le contrôle du gouvernement, y compris les grandes entités comme les offices régionaux de la santé, les sociétés d'État, les établissements d'enseignement postsecondaire, les diverses régies de services à l'enfance et à la famille, les écoles publiques, etc. Dans l'exemple ci-dessus, selon la méthode sommaire, vous comptabiliserez la totalité des 1,2 milliard de dollars à titre de dépenses, mais vous saisissez également tout revenu que l'office aurait pu gagner (par exemple, provenant des stationnements, des concessions de restaurants, etc.).

Les critiques du Bureau du vérificateur général au sujet de la présentation des résultats visant les opérations fondamentales et des résultats sommaires dans deux livres étaient justifiées. En 2004, alors que d'autres provinces canadiennes passaient entièrement à la production de rapports sommaires, au Manitoba, le gouvernement précédent a continué de mettre l'accent sur sa méthode de présentation des données relatives aux opérations fondamentales.

Nous nous joignons maintenant – très tardivement – aux autres provinces et nous mettrons fin aux rapports sur les déficits des opérations fondamentales.

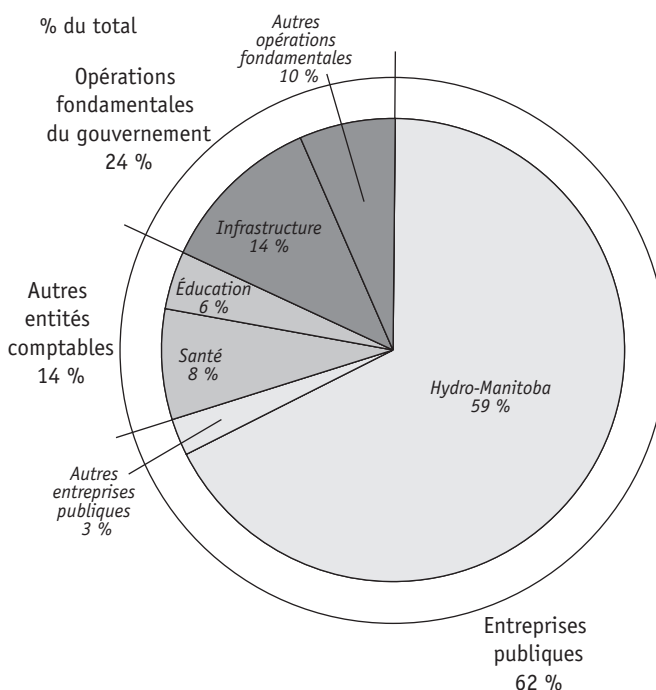
Notre dépendance antérieure à l'égard des rapports visant les opérations fondamentales a eu pour effet d'ignorer en grande partie la responsabilité de plus de 70 % des dépenses gouvernementales et de 70 % des investissements dans l'infrastructure. De nombreuses organisations que tous les Manitobains reconnaissent comme faisant partie de leur gouvernement provincial – sociétés d'État, offices régionaux de la santé, établissements d'enseignement postsecondaire, pour n'en nommer que quelques-unes – ont fait l'objet d'un examen ou d'une compréhension limités ou nuls.

Dépenses 2019-2020



Source : Finances Manitoba

Capital 2019-2020



L'adoption d'une approche pangouvernementale complète constitue un changement fondamental dans la façon d'élaborer et de surveiller les budgets, et de rendre compte des résultats. Elle exige du gouvernement qu'il mette au point les outils dont il a besoin pour mieux contrôler et influencer les résultats financiers sommaires. Voici quelques exemples de situations que nous tentons d'améliorer :

- investir dans les compétences de notre fonction publique centrale pour surveiller et superviser les finances du gouvernement central;
- les entités comptables de l'ensemble du gouvernement et les autres bénéficiaires de subventions qui reçoivent des fonds provinciaux importants n'utilisent pas tous les normes comptables pour le secteur public. En premier lieu, nous devons parler le même langage;
- les cycles de budgétisation et de production de rapports sont incohérents et non coordonnés entre de nombreuses entités comptables et le gouvernement central;
- les règles concernant la surveillance des budgets des entités par le gouvernement central et les investissements dans les infrastructures ou d'autres projets d'immobilisations ne sont pas uniformes;
- la capacité des entités comptables d'emprunter de l'argent de façon indépendante a souvent entraîné une supervision financière moins rigoureuse et une perte nette pour le système en raison de coûts d'emprunt inutilement plus élevés et d'une gestion de trésorerie moins bonne;
- des incohérences au chapitre de la transparence et de la divulgation financière;
- des activités d'approvisionnement décentralisées et non coordonnées.

Bon nombre de ces mesures auraient dû être prises il y a 15 ans; il est donc temps pour nous d'apprendre à planifier et à surveiller les budgets dans l'ensemble du gouvernement.

Grâce à une surveillance financière renforcée, nous assurons la reddition de comptes dans l'ensemble des organisations du secteur public comme les sociétés d'État, les universités et collèges, les divisions scolaires, les hôpitaux et les foyers de soins personnels, et nous réinvestissons les économies dans les services de première ligne.

PRIORITÉ À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La croissance économique demeure au cœur de notre plan pour un Manitoba plus fort et plus prospère. Les Manitobains reconnaissent qu'une économie plus forte permettra d'améliorer les services et les programmes les plus importants pour les familles manitobaines, tout en réparant l'état des finances de la province.

Après la publication du rapport *Framework for Economic Alignment and Growth* (cadre d'harmonisation et de croissance économiques) de Deloitte en décembre 2017, le PDG de PayWorks Barb Gamey et le président du Groupe Johnston Dave Angus ont été nommés pour diriger un processus de mobilisation axé sur la consultation de 500 représentants d'entreprises, d'industries, d'organismes de développement économique, du milieu universitaire et d'organisations autochtones. Le rapport qui en a découlé et qui a été publié en décembre 2018, *Growing Manitoba's Economy* (faire croître l'économie du Manitoba), renfermait un certain nombre de recommandations liées aux moteurs de la croissance économique et aux processus qui guident la mise en œuvre des initiatives de développement économique. Le Plan d'action pour la croissance économique du Manitoba répond à ces recommandations par des mesures à court, à moyen et à long terme.

Pour établir les bases nécessaires à la réussite du plan, nous avons d'abord mis en place des structures afin de mieux harmoniser les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans la prestation des programmes de développement économique. Voici quelques-unes de ces structures :

- un nouveau Comité du Cabinet chargé de la croissance économique qui supervisera l'approche pangouvernementale à l'égard de la croissance de l'économie provinciale;
- un nouveau Bureau de développement économique du Manitoba qui dirigera des initiatives d'envergure et collaborera avec des organismes partenaires régionaux et stratégiques;
- des organismes partenaires régionaux chargés de la prestation de programmes et de services ciblés de développement économique dans le Nord du Manitoba, le Manitoba rural, à Winnipeg et la région de la capitale;
- trois organismes partenaires stratégiques offriront des programmes liés à l'innovation, au commerce, aux investissements et au tourisme.

Par l'entremise du Bureau de développement économique, notre gouvernement collaborera avec ces partenaires pour simplifier la prestation du programme et mieux répondre aux besoins des Manitobains.

En réponse également aux recommandations formulées par Deloitte dans le cadre d'harmonisation et de croissance économiques et dans le rapport faire croître l'économie du Manitoba, le Manitoba entreprend un examen pangouvernemental des programmes de développement économique. L'objectif est de rationaliser les programmes et d'assurer leur harmonisation avec les objectifs provinciaux. Cet examen permettra aussi de relever des possibilités de collaboration entre les ministères et avec d'autres ordres de gouvernement et d'autres organismes. Enfin, nous réformons nos programmes afin que les contribuables ne s'engagent que lorsque les investissements auront prouvé leur bon usage, plutôt que de les laisser choisir entre les gagnants et les perdants.

En misant sur ces mesures initiales, nous serons en mesure de recentrer nos ressources sur des programmes et des services qui auront le plus grand impact économique, créant ainsi le meilleur rendement sur l'investissement pour les Manitobains. Les phases futures comprendront :

- l'élaboration de stratégies sectorielles pour cerner les nouvelles possibilités de croissance et les lacunes potentielles des programmes;
- l'élaboration de nouveaux programmes pour combler les lacunes repérées lors de l'engagement public initial, ainsi que dans le cadre des stratégies sectorielles et régionales (Objectif Nord, Plan vert et climatique, Développement économique rural, stratégie du tourisme provincial).

Les prochaines étapes comprendront des examens périodiques pour évaluer les résultats obtenus par les nouvelles initiatives. Le processus de rétroaction continue, combinée aux commentaires des parties intéressées et des partenaires, ouvrira la voie à des possibilités de perfectionnement des programmes et à des initiatives assurant leur harmonisation et permettra d'adapter les programmes aux nouvelles réalités économiques, à mesure qu'elles se présenteront.

Au cours de la dernière décennie, l'importance économique des industries culturelles et créatives du Manitoba s'est accélérée. Selon Statistique Canada, en 2016, nos industries culturelles représentaient 1,6 milliard de dollars en PIB dans l'ensemble de l'économie du Manitoba, ce qui a permis de créer plus de 22 500 emplois dans les domaines des arts et de la culture, soit 3,43 % de tous les emplois dans la province.

Nos industries créatives stimulent l'innovation, sont un véritable aimant pour le commerce, attirent les investissements et font du Manitoba un meilleur endroit où vivre, travailler et faire des affaires. Au sein des industries créatives, la mondialisation et les nouvelles technologies transformatrices ont entraîné la mise au point de nouveaux modèles d'affaires, de nouveaux canaux de distribution, de méthodes de marketing révolutionnaires, et ont élargi considérablement le choix et l'accès du consommateur.

Toutes ces innovations ont également entraîné l'augmentation des débouchés commerciaux. L'industrie de la production médiatique du Manitoba, par exemple, croît rapidement en réponse à la nouvelle demande de contenu créatif. L'an dernier, le Manitoba a accueilli 68 productions cinématographiques, télévisuelles et Web qui ont généré une activité de production de 173,3 millions de dollars. En 2018-2019, les volumes de production devraient atteindre 250 millions de dollars, accompagnés par des dépenses proportionnellement plus élevées en main-d'œuvre et en services.

En tant que segment prioritaire de l'économie, nos industries créatives sont caractérisées par de solides avantages concurrentiels et un fort potentiel de création d'emplois. Les économistes ont noté l'importance croissante de la créativité dans tous les segments de l'économie, notant la façon dont elle accroît les possibilités de gains généralisés dans des segments industriels à l'extérieur des industries créatives elles-mêmes. Le secteur affiche des perspectives dynamiques à long terme, notre bassin de talents est en très bonne santé et notre gouvernement a déjà établi des partenariats fructueux avec ces industries.

S'appuyant sur ces partenariats nouveaux et renforcés, l'examen des crédits d'impôt du Manitoba s'est poursuivi en 2018-2019 et s'est concentré sur les crédits d'impôt culturels. Un groupe de travail de l'industrie a été créé dans le cadre du Budget de 2018 et ce groupe s'est associé au gouvernement pour évaluer l'efficacité et les résultats du crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos. Reconnaissant l'impact positif du secteur de la production de films et de vidéos sur notre économie et notre communauté créative, notre gouvernement a récemment annoncé la suppression de la date d'expiration de ce crédit. Le Budget de 2019 annonce également la prolongation du crédit d'impôt pour l'édition et du crédit d'impôt pour l'impression d'œuvres des industries culturelles, reconnaissant la valeur économique et culturelle que ces industries apportent.

Le nombre de projets de construction commerciale et industrielle qui ont été annoncés et qui sont en cours a entraîné une reprise des dépenses en immobilisations du secteur privé en 2017, qui atteindront 4,4 milliards de dollars après deux années consécutives de baisse. En 2018, le Manitoba allait à contre-courant de la tendance nationale et devrait être le chef de file de toutes les provinces au chapitre de la croissance des dépenses en immobilisations du secteur privé, soit 6,5 % ou 4,7 milliards de dollars.

Le Manitoba connaît une croissance économique positive dans le secteur de la transformation des aliments. Voici les faits saillants des projets récents de grande et moyenne envergure :

- HyLife Foods élargit sa capacité de transformation du porc à Neepawa (investissement de 176 millions de dollars);
- MDI Holdings Corp. ouvre une nouvelle installation de transformation laitière à la fine pointe de la technologie à Winnipeg (100 millions de dollars);
- J.R. Simplot double sa capacité de transformation pour les frites surgelées et les pommes de terre près de Portage la Prairie (460 millions de dollars);
- Roquette Canada construit la plus grande installation de transformation des pois au monde à Portage la Prairie (400 millions de dollars);
- McCain Foods modernise ses usines de transformation des pommes de terre à Carberry et à Portage la Prairie (75 millions de dollars);
- Aliments Maple Leaf prend de l'expansion pour accroître sa capacité de production dans la province (35 millions de dollars).

Ces installations, dont les investissements prévus totalisent plus de 1,2 milliard de dollars, élargissent non seulement la transformation des matières premières au Manitoba, mais ouvrent également de nouvelles possibilités de diversification et d'emploi agricoles à valeur ajoutée, particulièrement dans les régions rurales.

Financement fiscal de la revitalisation urbaine

Nous avons également connu beaucoup de succès dans notre programme récemment réformé de financement fiscal de la revitalisation urbaine. Le programme de financement fiscal de la revitalisation urbaine est un outil que les gouvernements utilisent pour encourager le développement économique en utilisant les futures recettes fiscales supplémentaires générées par les grands projets d'aménagement immobilier. Le nouveau cadre de financement fiscal de la revitalisation urbaine renforcera la capacité du Manitoba de stimuler les investissements du secteur privé, de maximiser le rendement des investissements pour les Manitobains et d'accroître la collaboration intergouvernementale avec les municipalités à l'appui du Plan d'action pour la croissance économique du Manitoba. En 2018, le programme de financement fiscal de la revitalisation urbaine a appuyé True North Square, HyLife Foods et Simplot. Les trois projets de ces entreprises représentent des investissements en immobilisations de 1,2 milliard de dollars dans le secteur privé, soutiennent les industries de la construction et de la transformation des aliments du Manitoba et créeront plus de 250 emplois dans les régions rurales du Manitoba.

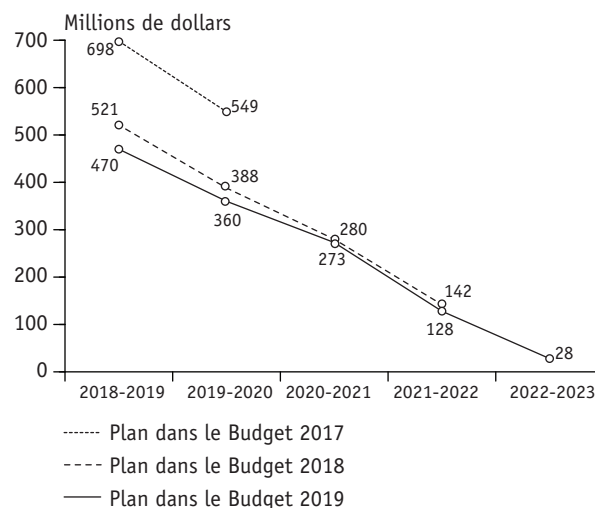
Projet	Emplacement	Investissement du secteur privé
		(en millions de dollars)
True North Square	Quartier des sports et du divertissement de Winnipeg	550
Aliments Hylife	Neepawa et Killarney	176
Simplot	Portage la Prairie	460
Total		<u>1 186</u>

NOS OBJECTIFS FINANCIERS À LONG TERME RÉVISÉS

Prévisions financières sur trois ans

Nous continuons de faire des progrès constants en matière de réduction du déficit tout en investissant dans les priorités des Manitobains. Dans les deux derniers budgets, nous avons été en mesure de réviser nos projections de réduction du déficit, affichant une trajectoire nouvelle et améliorée vers l'équilibre budgétaire.

Déficit budgétaire sommaire du Manitoba, 2018-2019 à 2022-2023

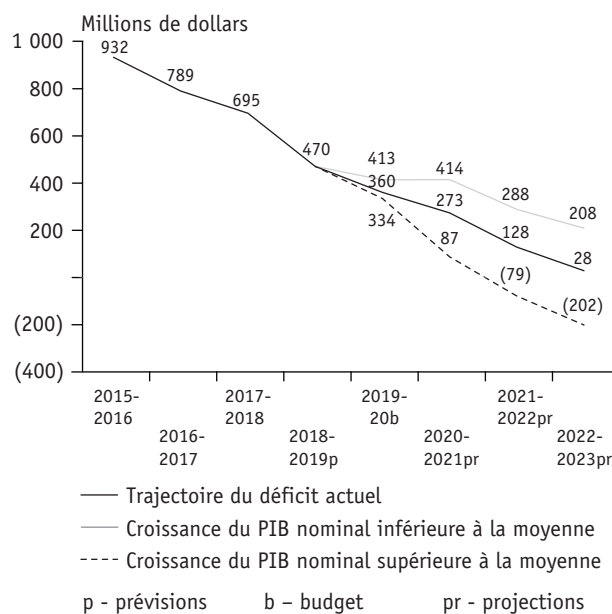


Source : Finances Manitoba

Sensibilité des prévisions – Évolution de la croissance économique

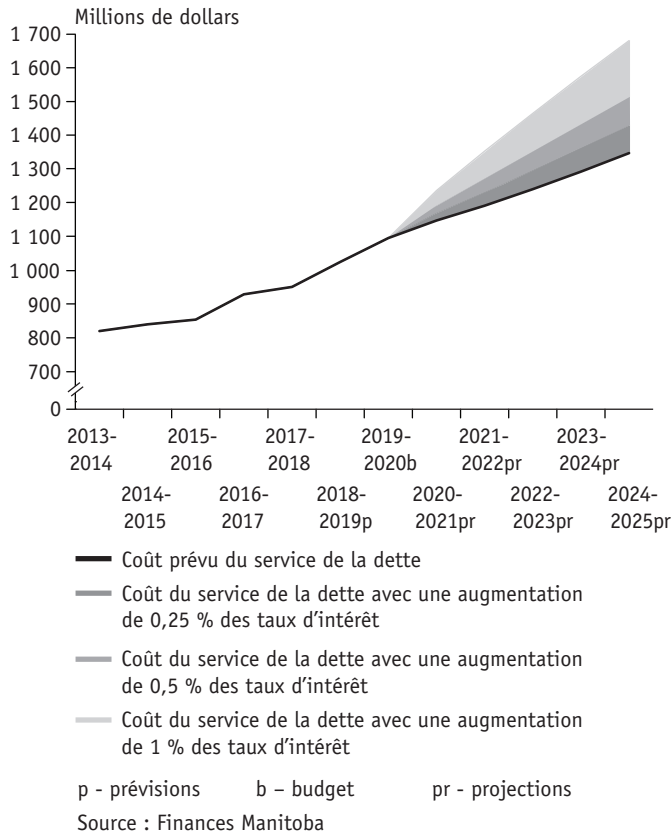
Le graphique montre les scénarios de recettes du Budget du Manitoba de 2019 qui sont fondés sur les prévisions de croissance moyenne du PIB nominal d'études, selon les projections les plus optimistes et les plus pessimistes des économistes du secteur privé qui sont suivies par le ministère des Finances du Manitoba. La croissance moyenne du PIB nominal national à moyen terme (2019-2020 à 2022-2023) est de 3,8 %. La croissance supérieure à la moyenne est de 4,2 %, tandis que la croissance annuelle inférieure à la moyenne est de 3,5 %.

Déficit budgétaire sommaire du Manitoba, différents scénarios de croissance, 2015-2016 à 2022-2023pr



Sources : Examen des prévisions économiques de Finances Manitoba et calculs de Finances Manitoba

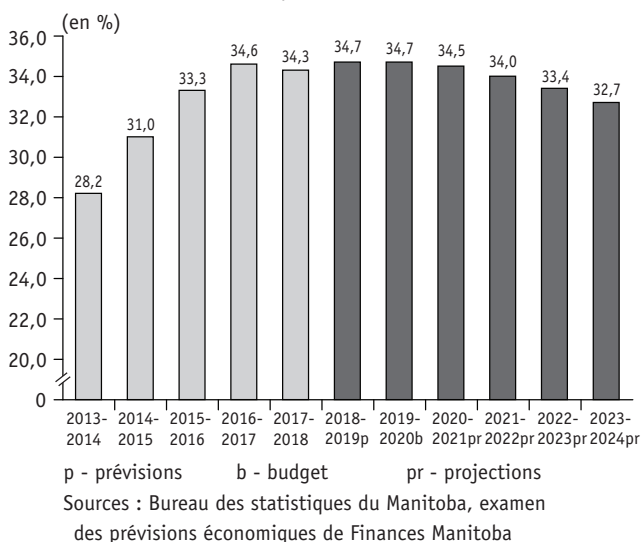
Frais de service de la dette sommaire avec des scénarios de taux d'intérêt, 2013-2014 à 2024-2025pr



Sensibilité des prévisions – Évolution des taux d'intérêt

Le graphique montre nos prévisions de base relatives aux frais de service de la dette sur cinq ans et ajoute des fourchettes illustrant des scénarios selon lesquels les taux d'intérêt moyens pondérés pour l'ensemble de notre dette sommaire augmenteraient de 0,25 %, 0,5 % et 1,0 %. Il est important de noter qu'une grande partie de notre dette est soumise à des échéances à moyen et à long terme. Par conséquent, les variations des taux d'intérêt – bien qu'elles aient un impact direct sur nos coûts d'emprunt – n'influencent pas immédiatement le coût de l'ensemble de la base de notre dette. Ce n'est qu'à l'échéance de la dette que les nouveaux taux d'intérêt s'appliquent à une tranche donnée.

Objectifs du rapport dette nette/PIB, 2013-2014 à 2023-2024pr



Objectifs relatifs au rapport dette nette/PIB

Le Budget de 2019 est la première année où nous fournissons de l'information sur les objectifs relatifs au rapport dette nette/PIB.

Le rapport dette nette/PIB du Manitoba a connu une croissance soutenue au cours des dernières années et a atteint un sommet de 34,7 % en 2018-2019. Cette croissance est en grande partie attribuable à des déficits insoutenables et à des dépenses en immobilisations en cours. Le rapport devrait demeurer inchangé à 34,7 % en 2019-2020 et diminuer graduellement au cours de la période de prévision pour atteindre 32,7 % en 2023-2024.

Le graphique repose sur les estimations du PIB nominal du Bureau des statistiques du Manitoba et sur les prévisions à moyen terme du Budget de 2019 pour le PIB nominal tirées de l'étude des prévisions économiques du ministère des Finances du Manitoba.

CONCLUSION

Le gouvernement précédent a augmenté ses déficits tout en augmentant les impôts et en obtenant de moins bons résultats. Nous éliminons notre déficit tout en réduisant les impôts et en obtenant de meilleurs résultats.

Une gestion financière responsable demande un travail acharné. Il ne s'agit pas d'une simple décision à prendre, mais plutôt de l'aboutissement de milliers de petites décisions. Nous travaillons d'arrache-pied et nous relevons nos manches chaque jour. Nous sommes résolus à accomplir ce travail pour les Manitobains, qui méritent un meilleur avenir.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Il reste beaucoup à faire, mais nous sommes déjà la province ayant affiché la meilleure amélioration au pays. Nous réalisons la tâche qui nous a été confiée.

